

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Jeudi 16 janvier 2020, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *MM. Steven Francisco, Stéphane Guex, Laurent Leisi, Lionel Ricou* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, et *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 19 décembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 15 janvier et jeudi 16 janvier 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 4 décembre 2018: «Stand up! Du logement coopératif et participatif à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!» (P-396 A)¹.

Suite de la discussion

4.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 26 juin 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Adrien Genecand, Patricia Richard, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Stand up! Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!» (PRD-155 A)².

Suite du premier débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous poursuivons la discussion sur les rapports P-396 A et PRD-155 A. Je vous rappelle que ces deux objets, dont le traitement est lié, concernent la création de logement coopératif et participatif à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Je suis vraiment navré de voir notre belle assemblée aussi clairsemée... J'espère que nos brillants collègues conseillers municipaux vont arriver pour voter sur cet enjeu qui est important, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs. On parle ici du Musée des sapeurs-pompiers, un musée magnifique qui sera préservé grâce à la création de logements pour étudiants au 1, rue du Stand. J'espère donc sincèrement que nos camarades, collègues et amis seront ici tout à l'heure pour voter cette belle pétition et cette belle délibération.

Je voulais aussi profiter de l'occasion pour commenter certains éléments évoqués par différents intervenants en première partie de discussion tout à l'heure. J'ajoute que le magistrat Barazzone s'est exprimé au nom du Conseil administratif et probablement pas au nom du Parti démocrate-chrétien; nous le verrons lors

¹ Rapport, 4258.

² Rapport, 4263.

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

du vote. En tout cas, il a fait son travail de conseiller administratif, ce qu'on peut comprendre. Mais j'aimerais le rassurer: le Musée des sapeurs-pompiers restera au même endroit et il n'y a pas de problème légal quant au périmètre d'action de la mini-caserne de pompiers volontaires. Il faut être clairs là-dessus: telle est vraiment l'intention des promoteurs, de la Ciguë ou d'une autre association, à terme.

Je pense que c'est un projet qui peut être étudié. D'ailleurs, j'insiste sur le fait que le projet de délibération PRD-155 demande d'étudier la faisabilité d'un tel chantier, c'est-à-dire de saisir l'opportunité de voir si on peut réellement densifier la parcelle concernée en créant des logements destinés aux étudiants.

Selon Ensemble à gauche, pour garantir la qualité de vie face au réchauffement climatique, il ne faudrait pas densifier, mais garder en ville des lieux qui soient des «poumons» où il y ait de l'oxygène. M. Morten Gisselbaek s'est épanché là-dessus tout à l'heure, chose qui m'a fait un peu sourire, car nous avons à l'ordre du jour le rapport P-387A concernant la pétition intitulée «Pour l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle 3554 (sise rue Louis-Favre 24) à la Coopérative des Grottes en vue de la construction d'un immeuble de logements d'utilité publique (LUP) en concertation avec les habitants du quartier». On n'en débattrait pas ce soir, puisque nous traitons maintenant les urgences, mais je suis intimement convaincu qu'Ensemble à gauche ne posera pas les mêmes cautions qu'à la rue du Stand pour éviter toute densification dans le quartier des Grottes...

Ce que je peux attendre d'un parti qui ne veut pas de logements pour étudiants au centre-ville de Genève mais plutôt en périphérie, c'est qu'il soit un peu plus cohérent! Il pourrait admettre que la construction d'un immeuble de LUP se fasse aussi en périphérie. J'espère donc que les représentants d'Ensemble à gauche tiendront le même discours sur la pétition P-387 que celui qu'ils tiennent aujourd'hui concernant les logements pour étudiants à la rue du Stand. Sur ce plan, je leur demande un peu de sérieux! Je sais qu'on est à la veille des élections et qu'un certain corporatisme est peut-être plus fort que la politique – dans certains pays, on appellerait ça du clientélisme – mais j'espère qu'Ensemble à gauche reviendra à la raison et saisira l'enjeu de ce projet qui est toujours, je le répète, de sauvegarder ou de créer des logements pour étudiants au centre-ville. Voilà pour cet aspect du dossier.

Par ailleurs, je m'inquiète de la position du Conseil administratif, grand défenseur du Musée des sapeurs-pompiers. Certes, c'est un excellent et magnifique musée, mais il n'a jamais eu de qualification en tant que tel. En fait, ce n'est pas un musée, plutôt quelque chose d'un peu marginal. Je ne discute pas du travail exemplaire des sapeurs-pompiers retraités, en revanche le statut de ce lieu reste un peu flou.

Je m'adresse à présent à M. Sormanni, qui a été inspecteur du feu. Je me demande s'il est allé sur place en tant qu'inspecteur du feu pour voir si les

installations étaient aux normes quant à l'accueil du public et à la garantie de la sécurité de tous. Ça, ce sont de vraies questions! On peut y répondre par l'étude du projet proposé ici ainsi qu'en offrant, à terme, un objet de qualité à la population genevoise qui pourra visiter ces magnifiques pompiers... (*Rires.*) Non, ces magnifiques reliques de pompiers... Les «magnifiques pompiers», c'est pour Ensemble à gauche, la personne concernée comprendra! Bref, il faut qu'on puisse visiter cet endroit, mais aussi avoir des logements adéquats pour les étudiants.

Pour ces raisons, chers collègues, n'hésitez pas à donner la petite impulsion qui permettra d'étudier calmement ce projet. Il s'agit de donner au Conseil administratif l'instruction de lancer une étude de faisabilité – même s'il n'est pas d'accord, même si cela lui pose peut-être beaucoup de problèmes de loyauté par rapport à des promesses passées... Je ne sais pas. Il faut qu'on puisse vraiment examiner la question grâce au mini-crédit d'étude demandé dans le projet de délibération PRD-155. Il s'agit ici de 150 000 francs seulement! Or on sait que la Ville de Genève est capable de dépenser beaucoup plus pour des projets moins efficaces, n'offrant ni logements pour étudiants ni logements tout court.

Nous demandons à ce plénum un peu de patience et de jugeote, afin de pouvoir aller de l'avant. Je suis heureux de voir que certains partis sont convaincus qu'il faut attendre d'avoir étudié le projet pour en juger définitivement. Par conséquent, chers collègues, je le répète, votez la pétition P-396 et le projet de délibération PRD-155! Ce n'est pas quelque chose de dramatique! Cette délibération nous permet d'aller de l'avant et de faire avancer notre ville. En tout cas, c'est ce que le Parti démocrate-chrétien désire.

M. Pascal Spuhler (HP). J'ai bien entendu M. de Kalbermatten, par contre je trouve ses propos un peu légers et ses arguments accusateurs quant à la qualité du Musée des sapeurs-pompiers. De plus, il se permet de critiquer la manière dont est géré ce musée! Je suis désolé, Monsieur de Kalbermatten, mais je me demande si vous êtes allé sur place. Pour moi, c'est un vrai musée avec des pièces rares... (*Remarque de M. de Kalbermatten.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur de Kalbermatten, laissez-moi m'exprimer! Merci, vous êtes bien aimable! C'est donc un vrai musée. Evidemment, vous pouvez le critiquer, si ça vous amuse...

Quant à moi, je respecte le travail fait par les bénévoles et les pompiers retraités qui ont construit ce musée de leurs mains, je le rappelle. Ils ont tous suffisamment de connaissances en matière de feu et j'ose imaginer qu'ils ont pris les précautions nécessaires pour la sécurité de leur institution.

Vous pensez que 150 000 francs, ce n'est pas une somme importante... Je m'étonne un peu de cette manière de voir les choses. Investir 150 000 francs pour

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

faire une étude quand il y a des chances que le projet se réalise, je veux bien – mais ici, la seule chose que nous réussirons à faire, c’est jeter de l’argent par la fenêtre! Si l’immeuble est construit pour des logements destinés aux étudiants, c’est la destruction programmée du Musée des sapeurs-pompiers, vous le savez pertinemment!

De plus, comme l’a bien précisé le magistrat, il y a aussi à cet endroit un dépôt de sapeurs-pompiers volontaires que nous ne pouvons pas déplacer, car il fait partie du dispositif de sécurité cantonal valable pour l’ensemble du canton! Vous vous trompez complètement, Monsieur de Kalbermatten, en pensant qu’on peut construire des appartements pour étudiants au-dessus du Musée des sapeurs-pompiers sans détruire ce musée et la salle du Palladium, et en se privant du dépôt utile à la sécurité incendie du territoire cantonal.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous déconseille de soutenir ce projet et je vous recommande de ne pas accepter le projet de délibération PRD-155, car il demande un investissement inutile qui sera du gaspillage, de l’argent jeté à la poubelle!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je reprends la parole, parce que j’ai entendu certaines choses qui m’ont particulièrement heurtée. Madame la présidente, j’aimerais répondre par votre intermédiaire à M. de Kalbermatten, qui me disait tout à l’heure: «Madame Pérez, c’est une trahison! Finalement, vous n’êtes pas pour construire du logement...» ça, c’est ce dont on a essayé de nous accuser il n’y a pas si longtemps, par exemple quand on s’est battus aux côtés des habitants pour préserver les espaces verts et la qualité de vie au Petit-Saconnex. Je pense qu’aujourd’hui, vu l’urgence climatique, la densification de notre ville et l’inégalité territoriale que subissent certains habitants, il faut se repositionner et s’interroger différemment. Il faut se demander quel développement on veut pour notre ville et comment on a envie d’investir dans ce but.

La Jonction est un quartier que je connais très bien, car j’y ai habité. C’est l’un des plus denses de Genève, sinon celui qui s’est le plus densifié ces derniers temps. Il y a très peu d’espaces verts, de «bulles d’air» pour ainsi dire. Avant, il y avait du vide: on avait Artamis et c’était vide, mais c’était une bulle d’oxygène dans ce quartier extrêmement densifié et appelé à se densifier encore. En effet, ça construit! Il y a les barres Honegger... Bref, il y a plein de projets à la Jonction pour attirer plus d’habitants, or je pense que ce quartier-là arrive à saturation.

Que se passe-t-il dans le cas de la rue du Stand? Ici, nous avons une coopérative de jeunes qui convoite un terrain. Moi, je ne vois rien de mal à cela. Il n’y a absolument aucun problème! Cependant, je suis parfaitement d’accord avec tous les arguments avancés par M. Barazzone ce soir. Parmi ceux-ci, il y en a un qui

fait mouche et je pense que celui-là, il faut l'entendre: il ne s'agit pas de construction de logements à cet endroit, mais d'un changement d'affectation.

Par ailleurs, j'ai entendu plusieurs personnes ici faire preuve de mépris vis-à-vis du travail bénévole passionné réalisé avec une très grande humilité par des pompiers à la retraite. Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Rouillet qu'une de ses phrases m'a heurtée. Elle a dit que ces pompiers étaient là, mais qu'ils ne payaient rien pour leur musée. M^{me} Rouillet et une partie des gens qui siègent dans cette salle pensent donc que la Ville fait une faveur aux pompiers retraités en leur octroyant ce lieu. Je vais d'ailleurs vous dire, Messieurs-dames, que j'ai perçu ce même mépris quand j'ai été approchée par la coopérative en question, qui a téléphoné à juste titre à plusieurs conseillers municipaux en faisant du lobbying pour son projet. Ces personnes de la coopérative disaient: «Mais finalement, ces pompiers sont là-bas et l'endroit leur sert de carnotzet...»

Messieurs-dames, êtes-vous allés visiter ce musée? C'est un pan de notre histoire! Il y a des pompiers volontaires à la retraite qui ont participé au sauvetage des habitants de cette ville et de ce canton, qui connaissent la technique, qui en ont vu beaucoup et qui racontent avec passion ce qu'a été Genève dans les années 1960 et 1970. Je le répète, c'est un pan de notre histoire. Nous devons être reconnaissants envers ces personnes, car elles font vivre ce musée qui est un bijou – je n'ai pas peur de le dire! – mais qui n'est absolument pas reconnu à sa juste valeur par la Ville. Or ceux qui animent ce musée le font gratuitement. Je n'arrête pas de prononcer le mot «bénévoles»... Eh bien, c'est de cela qu'il s'agit. M. Kanaan pourra corriger, mais je crois qu'ils le font avec une dotation d'environ 20 000 francs – ou peut-être de 30 000 francs, tout au plus.

Si on doit reconstruire un musée, il faut qu'il y ait une véritable volonté dans ce plénum. Messieurs-dames, êtes-vous prêts à mettre... je ne sais pas, disons 25 millions de francs pour reconstruire un musée des sapeurs-pompiers conforme aux normes anti-incendie? Et pour payer du personnel, alors que celui du musée actuel ne coûte rien à la Ville? Êtes-vous prêts à financer tout ça? Je ne le crois pas, parce que nous allons au-devant d'années budgétaires qui seront extrêmement pénibles pour tout le monde.

Comme l'a très justement signalé M. Barazzone, il s'agit ici d'un changement d'affectation. Je trouve cela extrêmement méprisant! Tous ceux qui connaissent la rue du Stand et qui savent quelle est la largeur de cette rue comprennent qu'il est complètement incongru d'y construire quelque chose en sous-sol. D'autant plus que regardez ce qui se passe à Artamis avec les constructions en sous-sol: il y a des infiltrations partout! Voulez-vous répéter la même erreur à l'infini?

M. de Battista a dit: «Nous avons une volonté, il faudrait que vous, Conseil administratif, trouviez une solution.» Mais... Je ne sais pas comment dire! Là, on veut sortir le bébé au forceps et avec les fers! C'est un projet incongru, dans

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

un quartier surdensifié. Si vous vouliez envisager ce qu'il faudrait à la Jonction, Messieurs-dames, ce seraient des espaces de verdure, des infrastructures pour les habitants pour qu'ils puissent se détendre et se rencontrer – au lieu de construire comme on ne cesse de le faire depuis des mois, c'est-à-dire d'empiler! Parce que c'est ça qu'on fait, Messieurs-dames! Et c'est ça qui est remis en question par les habitants des quartiers...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Maria Pérez. On empile des blocs pour faire du logement, du logement, du logement! Mais n'oubliez pas la qualité de vie, s'il vous plaît!

M. Régis de Battista (S). Je partage tous les propos de ma collègue d'Ensemble à gauche sur la qualité du Musée des sapeurs-pompiers; elle a tout à fait raison! En revanche, en ce qui concerne le Conseil administratif et surtout M. Barazzone, je ne suis pas tout à fait d'accord.

Remettons l'église au milieu du village: nous devons voter une pétition et une délibération. La pétition P-396, lancée par la Ciguë, nous engage clairement à demander la réalisation d'une étude. Il faut saluer le travail de cette coopérative, qui a même fait des plans pour montrer que son projet était probablement possible. Elle n'a toutefois pas eu l'accord des pompiers, il faut le dire. Ce projet a été présenté à la commission des travaux et des constructions. On peut saluer le travail réalisé ici par une équipe qui se débrouille comme elle peut. Chapeau pour son boulot! Pour cette raison, le Parti socialiste continue à demander le renvoi de la pétition P-396 au Conseil administratif, afin que le lancement de cette étude puisse être voté.

C'est sur le projet de délibération PRD-155 et les 150 000 francs demandés que je trouve que le Conseil administratif n'est pas clair. M. Barazzone nous a dit tout à l'heure: «Nous, on sait déjà qu'il faut changer l'affectation du bâtiment et qu'il n'est pas possible de mettre les logements pour étudiants et le musée au même endroit.» Eh bien, il faut qu'il le dise à la commission des travaux! Pour notre part, nous voulons faire une étude pour juger si c'est possible et auditionner les pompiers, ensuite on verra si ça marche. C'est ce que nous aimerions, nous, en tant que Parti socialiste.

Si l'étude est menée sans les plans de la Ciguë et que l'architecte mandaté conclut: «Non, il est impossible de faire quoi que ce soit sur cette parcelle, on ne peut pas construire ce bâtiment à cause des pompiers volontaires» – je passe sur tous les éléments évoqués à ce sujet –, eh bien, on ne pourra pas réaliser ce

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

projet. Mais ici, on nous soumet à du chantage en voulant nous faire voter la tête dans le sac, comme je l'ai dit tout à l'heure, puisqu'on nous enjoint: «Votez les 150 000 francs, et puis on verra.» On est en train de mener un débat de commission, ici! On ne doit pas faire ça! La commission des travaux et des constructions a toujours travaillé de manière admirable, jusqu'à présent, et elle rend toujours des projets bien ficelés au plénum. Ici ce n'est pas le cas, puisqu'on est tous divisés! C'est vrai que c'est difficile!

Voilà pour le premier point que je voulais aborder: moi, je trouve que le Conseil administratif devrait admettre ceci: «Ces 150 000 francs, c'est du bidon, il faut faire un choix. C'est l'un ou l'autre, amen!» Mais nous disons: «On fait une étude, c'est tout!» J'ai l'impression qu'on nous trompe.

L'autre point que je voulais aborder est le travail des pompiers. Je regrette, mais dire que les pompiers n'ont pas un bâtiment sûr avec ce musée, c'est un peu ridicule! Je pense que c'est eux qui sont le plus à même de savoir ce qu'ils font dans cet espace. Le travail admirable réalisé par eux, il ne faut pas le détruire! Le Parti socialiste tient beaucoup à la qualité de ce travail.

Il est vrai que nous avons un dilemme face à la nécessité de trouver des espaces utilisables dans notre ville; ce ne sera pas la première fois qu'on se trouvera face à cette crise. Je disais tout à l'heure qu'il y avait des possibilités en la matière, à Genève, sans forcément densifier au vu des problèmes climatiques. Je sais qu'il y a en ville des bâtiments à moitié pourris où, en refaisant l'étage du dessus – le quatrième ou le cinquième –, on peut créer des espaces complémentaires. J'en connais bien un qui se trouve à la rue des Savoises, j'ai mené des études avec pas mal d'architectes et il est possible de créer une vingtaine d'appartements pour étudiants. Les études ont donc été réalisées. A mon avis, d'autres endroits s'y prêtent, tout en tenant compte de la crise climatique. Je suis attentif au souci exprimé par Ensemble à gauche, mais je crois qu'il y a des espaces potentiellement utilisables. Voilà pour ce qui est des lieux.

Encore un dernier point: je pense qu'on peut souligner la qualité du travail des pompiers – et cela n'a rien d'électorale! Il faut examiner cette affaire. Quant à moi, je constate que la commission des travaux et des constructions a été en quelque sorte prise en otage au nom d'une problématique face à laquelle le Conseil administratif n'est pas capable de trouver des solutions. Voilà, c'est mon opinion!

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'interviens juste pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure. D'abord, je n'ai rien compris aux propos de M^{me} Roulet...

Une voix. Ce n'est pas grave!

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

M. Morten Gisselbaek. C'est vrai, ce n'est pas grave! Mais elle a affirmé que je ne voulais pas qu'il y ait des étudiants étrangers – ou alors, je ne sais pas... J'ai parlé de densité, c'est-à-dire du rapport entre la surface brute de plancher construite et la surface au sol du périmètre concerné. La densité est le rapport entre ces deux données, ça n'a rien à voir avec qui habite dans le bâtiment ou je ne sais pas quoi d'autre!

A ce propos, pour répondre à M. de Kalbermatten, il y a une différence entre le projet de la rue Louis-Favre et celui dont on parle maintenant. A la rue Louis-Favre, l'ex-projet de la tour des Grottes débattu depuis dix ans a fini en cacade, parce que la densité prévue était trop élevée et que les habitants du quartier se sont élevés là contre – pas moi personnellement, mais les riverains, qui se sont fortement mobilisés pour s'y opposer, parce qu'ils ne voulaient pas d'une tour de onze étages. Or, que propose la Ciguë dans son projet à la rue du Stand? Dix étages avec rez! C'est donc une densification importante de la ville. On a compris qu'il fallait arrêter de surélever des immeubles, car ce n'est pas bon. Construire des immeubles tout à coup parce que la loi a changé et qu'on a gagné 10 m de construction possible, ce n'est pas une bonne idée! Vraiment pas! Ce serait augmenter la densification, dont toutes les études montrent qu'elle participe du réchauffement climatique en ville. Ensuite, on dépose des motions pour avoir des coins de fraîcheur, mais bon... Il faut savoir ce qu'on veut!

Pour ce qui est de la possibilité de trouver d'autres endroits constructibles en ville, Mesdames et Messieurs, quand on a créé les logements relais à la rue du Fort-Barreau, la commission du logement a demandé qu'on définisse où mettre ces habitations d'ici cinq à six ans, quand les Chemins de fer fédéraux (CFF) auront besoin du terrain – parce qu'il y a un deal avec eux. Eh bien, il nous a été répondu qu'on n'avait pas trouvé de terrain. Il n'y a plus de terrains disponibles en ville de Genève! Il faut arrêter de rêver! Il y en a effectivement un à la rue Louis-Favre où, avec un peu de chance, un immeuble sera construit – avec le soutien des habitants du quartier, car il aura quatre ou cinq étages et non pas dix ou onze. Ça fait une différence, à bien des niveaux!

Nous ne sommes pas contre le logement pour étudiants. J'ai moi-même rédigé la motion M-1428, qui figure à notre ordre du jour et qui demande d'octroyer à une coopérative d'habitation participative un droit de superficie sur le terrain situé au 24, rue Louis-Favre. Rien, absolument rien n'empêche une coopérative d'étudiants de postuler! Alors, il faut arrêter de prétendre des choses fausses! En ce qui concerne notre position par rapport au projet de la rue du Stand, ce n'est pas du racisme, nous ne sommes pas contre je ne sais quels étudiants étrangers ni contre d'autres catégories de la population. Il s'agit simplement de comprendre qu'il faut construire des bâtiments raisonnables. Dix étages à cet endroit-là, sur un terrain où il y a déjà quelque chose, à savoir un musée qui fait partie de notre ville et qui joue un rôle pour Genève, ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas un terrain

vide! Si encore il était vide... A Louis-Favre, au contraire, il y a des garages pour les voitures, c'est tout à fait différent.

A la rue du Stand, il y a un lieu important, culturellement parlant, pour les pompiers et pour la Ville. Il faut arrêter de vouloir tout densifier, c'est tout! Et laisser un peu d'espace, laisser respirer la ville, parce que ceux qui viendront après nous en auront besoin. De la même manière que les archéologues savent s'arrêter en disant: «Il faut laisser des choses à étudier aux archéologues qui viendront après nous, parce qu'ils auront d'autres méthodes», nous devons aussi laisser des espaces en ville pour la création à venir. Pour ces raisons, nous refuserons la pétition P-396 et le projet de délibération PRD-155.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Je crois que je suis le dernier à prendre position dans ce débat, où je m'exprimerai au nom du Parti démocrate-chrétien. Comme d'habitude avec les objets du genre de ceux dont nous débattons ici, on est en train de refaire le monde en séance plénière alors qu'un travail d'étude complet a déjà été fait en commission – sérieusement, en principe – où le projet de délibération PRD-155 a été accepté par 12 oui contre 1 non et 2 abstentions. On le voit, il est difficile de débattre sur un tel sujet et de défendre d'une part un musée – chéri par la Ville, de plus – et d'autre part le développement de foyers pour étudiants destinés aux jeunes en formation.

C'est là un domaine que je connais bien et pour lequel je me suis toujours battu, depuis de nombreuses années. Je sais donc quels sont les besoins des étudiants en la matière. Certains ici affirment qu'il faut les loger hors du centre-ville, car les étudiants peuvent y venir à vélo. Mais un étudiant aime bien habiter les plus près possible des bâtiments de l'Université, ça lui rend service!

Sur quoi avons-nous à débattre ce soir? Il faut d'abord choisir des professionnels qui nous fassent une étude de faisabilité sur la création d'un certain type de logements, comme l'a voulu la commission des travaux et des constructions. Peu importe que ce soit une tour de dix étages ou un immeuble de quatre, trois ou deux étages. Les étudiants peuvent parfois se contenter d'appartements de 15 ou 20 places, il n'est pas forcément nécessaire de construire des logements démesurés!

Ensuite, voyons ce dont les coopératives d'étudiants ont besoin. Je ne parle pas seulement de la Ciguë, qui est l'une des plus performantes, car elle connaît bien son travail et sait généralement ce qu'elle fait quand elle s'engage. Mais il y en a d'autres pour lesquelles c'est plus difficile! Ce qu'elles recherchent surtout, c'est l'obtention d'un droit de superficie. Cela leur permet en effet d'investir facilement, car les coûts de construction de l'immeuble sont généralement assumés par la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

(FPLC), qui peut prêter de l'argent à une association construisant elle-même les logements. Théoriquement, il n'y a donc pas forcément de coût de construction à prévoir pour la Ville.

J'en viens à la position du Parti démocrate-chrétien, d'abord sur le Musée des sapeurs-pompiers. Il est clair que les pompiers sont prioritaires pour nous, malgré les quelques critiques à ce sujet que vous avez pu entendre de notre part, Mesdames et Messieurs. Il est prioritaire pour nous qu'ils aient ce musée et que celui-ci puisse être situé à son emplacement actuel – à moins de trouver un local idéal ailleurs, mais je ne pense pas que ce sera le cas. Quant aux logements pour étudiants, si l'étude de faisabilité prouve qu'il est impossible de leur construire des logements correspondant au désir du Conseil municipal – lequel devra voter ultérieurement leur réalisation – je pense que, dans ce cas, nous laisserons purement et simplement tomber ce projet en faveur d'un autre. Telles sont les raisons pour lesquelles le Parti démocrate-chrétien votera le projet de délibération PRD-155 en enjoignant à ce plénum de faire de même, afin de consacrer 150 000 francs à l'étude de faisabilité d'une opportunité de loger des étudiants sur le terrain appartenant à la Ville au 1, rue du Stand.

La présidente. Avant de passer au vote, je donne encore la parole à M^{me} Roulet, qui a été mise en cause.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez mes propos à M^{me} Pérez. Qu'elle soit contre l'idée d'une étude de faisabilité sur la réalisation de logements pour étudiants, c'est politique, elle peut se le permettre. Qu'elle dise déjà que ce ne sera pas possible et que ça coûtera très cher, qu'elle donne même quasiment des devis sur les coûts que cela pourra entraîner, c'est acceptable aussi.

En revanche, il est tout à fait inacceptable et inapproprié qu'elle se permette d'interpréter les propos que j'ai tenus alors que je reprenais en fait ceux de M. Barazzone – dont elle a fait l'éloge en les trouvant tout à fait admirables – lorsque j'ai dit que le Musée des sapeurs-pompiers ne payait pas de loyer pour l'occupation de ce terrain. Je n'ai pas manifesté de mépris vis-à-vis des pompiers qui s'occupent de leur musée avec beaucoup de dévouement! J'aimerais bien que vous disiez à M^{me} Pérez, Madame la présidente, qu'au sein de ce parlement il y a tout de même une éthique à avoir. Quand on veut défendre une opinion, on ne se permet pas d'insulter des collègues du Conseil municipal! (*Applaudissements.*)

Pétition et projet de délibération: des logements coopératifs à la rue du Stand

La présidente. Nous entrons en procédure de vote. Premièrement, je mets aux voix les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-396.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 38 non contre 31 oui (2 abstentions).

La présidente. Cette pétition est donc classée.

Deuxième débat

La présidente. A présent, nous passons au vote du projet de délibération PRD-155 avec la recommandation de la commission des travaux et des constructions.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 38 oui contre 32 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le potentiel à bâtir, la rénovation du musée et de la caserne des pompiers volontaires et l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de la parcelle en question (N° 96, commune 24).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. En cas d'octroi de droit de superficie, la présente étude sera rachetée par le superficiaire. Dans le cas contraire, cette étude sera amortie en une annuité.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande vivement que l'étude soit menée en concertation avec une coopérative de logements pour personnes en formation ainsi que l'Association du Musée des sapeurs-pompiers du SIS de la Ville de Genève et que celles-ci bénéficient, cas échéant, de l'octroi du DDP.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Mesdames et Messieurs, avant de passer aux urgences qui ont été acceptées hier, nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement déposée par M. Zogg. Il avait demandé tout à l'heure de reporter le débat sur le rapport P-401 A – report que nous avons accepté – car il attendait que M^{me} Alder soit présente, mais maintenant sa motion d'ordonnancement demande de traiter immédiatement cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-401 A est acceptée par 35 oui contre 31 non (2 abstentions).

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de Geisendorf» (P-401 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 24 juin 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 23 septembre 2019. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Camélia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 23 septembre 2019

Audition de M^{mes} Sophie Marée et Marta Rodrigues, pétitionnaires

M^{me} Rodrigues remercie les commissaires du prendre du temps pour cette thématique qui a à voir avec la sécurité des enfants à l'école. Elle entend par école l'intérieur des bâtiments scolaires. Pour contextualiser, l'école de Geisendorf est à l'intérieur du parc de Geisendorf. Il y a une partie où se trouve le préau qui est normalement fréquenté uniquement par des enfants pendant les heures de récréation, et les bâtiments qui sont normalement dédiés uniquement aux heures de cours. La spécificité de cette école est qu'elle se situe dans un parc, ce qui est très avantageux mais aussi désavantageux sur certains points. Au niveau géographique, l'école est assez proche de la gare, ce qui engendre un certain nombre de complications. Elle commence donc par faire un résumé des faits afin de répondre à ce qui les amène aujourd'hui devant la commission. Son but est de faire ressentir aux commissaires le climat d'insécurité dans lequel vivent les parents et leurs enfants en ce moment.

Cet hiver, pendant les heures scolaires, les enfants ont eux-mêmes trouvé dans les toilettes de l'établissement une seringue et des restes de sang. La trouvaille a été faite à 15 h; le matin les toilettes étaient propres. Vraisemblablement, une personne est passée et a laissé ses traces. Après le passage de la gendarmerie et de la police cantonale, il semblerait qu'un toxicomane ait utilisé les toilettes pour s'injecter une dose de drogue. Le sentiment d'insécurité que vivent ces parents est donc justifié compte tenu des événements. Les toxicomanes pénètrent donc dans l'établissement aux heures où les enfants sont aussi dans l'enceinte de l'école et

¹ Commission, 293. Motions d'ordonnancement, 2255, 4257, 4318.

utilisent les toilettes à ces fins. Elle a évidemment pensé à l'éventualité de voir un jour un enfant se retrouver nez à nez avec ces individus dans un endroit exigu comme des toilettes. Ces faits sont très inquiétants, et c'est ce qui a amené ces femmes à solliciter des spécialistes comme le département d'addictologie des HUG pour savoir si c'est un risque pour les enfants que d'être exposé à ce genre d'individus et de substances. Sans étonnement, le département d'addictologie a confirmé les inquiétudes de ces mamans. Le comportement de ces individus est tout à fait incompatible avec les enfants, ce sont deux populations qui ne doivent pas être en relation. Ce sont malheureusement des personnes qui ne sont plus maîtresses de leurs actes malgré toute la bonne volonté qu'elles peuvent avoir. En tant que parents d'élèves très préoccupées, ces femmes sont aussi allées voir si cet évènement était un cas isolé, ce qui n'est malheureusement pas le cas. En lisant la lettre, nous pouvons tous constater qu'effectivement il y a une longue liste de faits. L'école et le parc de Geisendorf sont historiquement mal fréquentés et l'on peut citer plusieurs faits divers ayant eu lieu à cet endroit. La première a eu lieu en 2014: des toxicomanes ont dû être chassés par des adultes de l'intérieur du bâtiment scolaire. Une deuxième cette fois-ci par du personnel du parascolaire qui a lui aussi chassé des toxicomanes qui se trouvaient à deux pas de la porte, seringue en main.

D'autre part, nous parlons de la fréquentation de personnes inadéquates, nous ne parlons pas seulement de toxicomanes mais aussi de pédophiles. En 2018, la police municipale a été contactée car un homme a été identifié aux abords de l'école avec le sexe à découvert. Il y a aussi une vingtaine d'année, l'école de Geisendorf a été victime d'une agression sexuelle sur un enfant du même établissement. D'autre part, elle voulait aussi souligner que plusieurs faits divers ont eu lieu dans le parc Geisendorf, et il ne faut pas chercher très longtemps pour en trouver. On peut citer par exemple une mort par overdose dans ce même parc en 2018 contre deux morts par overdose en 2015.

Le fait que des personnes malveillantes ou incapables de discernement rôdent autour de l'école préoccupe les parents d'élèves au plus haut point, car il n'y a aucune barrière de nos jours pouvant empêcher ces individus d'entrer au sein de l'établissement. Une des particularités du bâtiment de Geisendorf central est que les toilettes sont très isolées. Elles sont sur un demi-palier à l'extrémité de là où se trouvent les classes. Elle n'a malheureusement pas de plan à montrer, mais s'il venait à se passer malheur, il y a des chances que les enfants ne soient pas entendus s'ils venaient à crier, les portes des classes étant fermées pendant les heures de cours.

Elles sont trois parents d'élèves à être ici et deux cents à avoir signé la pétition. Elles auraient pu continuer à faire signer la pétition mais elles ont décidé de mettre le conseil municipal au courant des faits en juin 2019 dans l'espoir de traiter ce cas dans les plus brefs délais. C'est très inconfortable de laisser son

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

enfant à l'école le matin, le cœur serré en se demandant si un individu va rentrer au sein de l'établissement de nouveau. Elles sont allées frapper aussi à la porte de la direction de l'école et de la direction du DIP. Elles sont aussi allées voir le Service des écoles de la Ville de Genève, mais malheureusement les réponses ne sont pas claires. On doit maintenant se référer à la loi du DIP et à la Constitution fédérale de 1999 (Cst.) pour faire valoir le droit des enfants.

Elle poursuit en nous demandant de nous imaginer les conséquences que cela pourrait avoir pour un enfant de se retrouver nez à nez avec un individu de la sorte. De plus les art. 11 et 35 Cst. sont clairs. Art. 11 al.1 Cst.: «Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement», article appuyé par l'art. 35 al. 2 Cst.: «Quiconque assume une tâche de l'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation.» C'est la raison pour laquelle ces femmes sont venues frapper à la porte du Conseil municipal. Elles se sont retrouvées sans autre alternative et demandent aux conseillers de prendre les mesures adéquates, cela dans les plus brefs délais, afin de:

- garantir la sécurité des enfants;
- éviter toute intrusion;
- prévenir les dangers liés à la présence de ce type de personne dans les bâtiments scolaires.

Questions des commissaires

Le président est assez heurté par ces propos, et demande si ces femmes ont reçu des réponses après avoir envoyé la pétition en juin dernier.

M^{me} Rodriguez dit qu'elles reçoivent des réponses toujours un peu vagues de la part du DIP et du Service des écoles. Elles ont appris récemment qu'une réunion avait eu lieu entre le DIP et le Service des écoles pour évaluer la faisabilité de cette demande.

Le président demande si M^{me} Alder a répondu à sa demande.

M^{me} Rodriguez répond qu'effectivement M^{me} Alder a reçu leur courrier mais l'a seulement transmis en promettant de reprendre contact avec elles.

Un commissaire remercie M^{me} Rodriguez pour sa présentation édifiante. Elle a donc bien fait selon lui de faire cette pétition et de la transmettre au Conseil municipal. Il pense que cela paraît évident d'agir au vu des faits présentés ce soir. Il lui semblait que c'était possible d'obtenir un portail qui s'ouvrait depuis l'intérieur mais pas depuis l'extérieur et il voulait savoir si les pétitionnaires avaient déjà pensé à cette éventualité.

Les pétitionnaires avaient effectivement pensé à cette solution, selon M^{me} Rodriguez. La demande très concrète évoquée par le groupe de parents qu'ils ont transmise au DIP et au Service des écoles est une serrure électronique qui pourrait ouvrir et fermer la porte selon les différents horaires. Elles ont apporté la lettre qu'a transmise le directeur de l'établissement au Service des écoles. Il parlait d'une ouverture de la porte à 8 h avec une fermeture à 9 h, ce qui permettrait aux retardataires de ne pas se retrouver coincés dehors. Elles avaient aussi une autre idée bien qu'elles ne soient pas spécialistes, qui serait la mise en place d'un bouton ou d'une sonnette qui serait redirigée vers le directeur afin que celui-ci puisse ouvrir la porte, et bien entendu avec le système anti-panique pour que la porte puisse être ouverte.

Une commissaire n'est pas sûre d'avoir bien compris. Elle demande si les pétitionnaires ont bien rencontré le directeur de l'école et si celui-ci soutenait leur demande en partageant leur inquiétude.

M^{me} Rodriguez dit qu'elles l'ont en effet rencontré à plusieurs reprises, et c'est d'ailleurs lui qui a transmis cette information et a fait les recherches par rapport aux solutions envisageables. C'est aussi lui qui a conseillé aux pétitionnaires de venir s'adresser au Conseil municipal, voyant qu'il n'arrivait pas à débloquer la situation.

Ladite commissaire demande si les pétitionnaires représentent l'association des parents d'élèves car il y en avait une à un moment donné mais elle ne sait pas si celle-ci existe encore.

M^{me} Rodriguez dit que l'association des parents d'élèves n'existe malheureusement plus, elle est en processus d'être créée.

Un commissaire remercie les pétitionnaires pour cette pétition. Il veut arriver à se représenter la situation et demande aux pétitionnaires de lui expliquer un peu la disposition des trois bâtiments de l'établissement.

M^{me} Rodriguez a imprimé le plan du bâtiment. Il a donc quatre entrées, deux sur les côtés et deux par le bas, mais elle propose au commissaire de s'adresser au Service des écoles pour plus de détails. Il y a aussi un concierge affilié à cette école mais celui-ci est partagé entre différents établissements. Il existe une loge pour lui à côté d'une des entrées mais elle est rarement occupée.

M^{me} Marée fait remarquer que c'est une architecture assez spéciale, mais que ça reste une très belle école à laquelle tout le monde est attaché avec un très beau parc et une vraie vie de quartier. L'architecture traduit cette ambiance et les enfants adorent, c'est leur royaume et ils peuvent se cacher partout. Il y a donc les heures du parascolaire où les surveillants sont aux aguets et les heures de cours où l'ambiance est différente.

Ledit commissaire poursuit en rappelant que le corps enseignant appartient au DIP, le bâtiment appartient à la Ville, il faut donc éviter que chaque entité se renvoie la balle. Il demande si les pétitionnaires ont envoyé leur pétition au Grand Conseil.

M^{me} Rodriguez répond par la négative.

Un commissaire revient sur l'affaire des toxicomanes chassés de l'établissement, il demande s'ils avaient été chassés uniquement par le personnel de l'école et des civils.

M^{me} Rodriguez répond qu'en effet ils avaient été chassés par le personnel de l'école uniquement, incluant le parascolaire.

Ledit commissaire demande si pendant la récréation il y a une surveillance.

M^{me} Rodriguez répond par la positive.

Il déduit de cette réponse que ce n'est pas possible de rentrer mais interroge néanmoins M^{me} Rodriguez.

M^{me} Rodriguez ose espérer que non mais le préau n'est pas fermé donc il y a des barrières à établir.

Un commissaire propose d'engager un agent de sécurité sur place qui pourrait faire la tournée vu qu'il y a quand même eu une agression au sein de l'établissement.

M^{me} Rodriguez dit qu'en tout cas l'agression sexuelle a donné lieu à la fermeture d'un bâtiment sur trois et c'est le bâtiment de Poterie, lieu où cette agression s'est déroulée. Par contre les deux autres bâtiments, qui sont eux à des dizaines de mètres, sont toujours ouverts.

Il demande si les pétitionnaires ont déjà expliqué qu'elles ont trouvé une seringue pendant les heures scolaires, ce à quoi M^{me} Rodriguez répond positivement.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont pris contact avec les services de police et, si c'est le cas, ont-ils réagi?

M^{me} Rodriguez dit que les pétitionnaires ont bien entendu pris contact avec eux, et c'est d'ailleurs la première chose qu'ils ont fait.

Le même commissaire demande alors s'il y a un suivi qui a été entamé suite à ces événements.

M^{me} Rodriguez répond par la positive. La police patrouille aux alentours de l'établissement. Ils renforcent leur présence mais il n'y a aucune garantie que

cela empêche l'entrée d'un individu suspect à l'intérieur du bâtiment. Le fait de se situer dans un parc rend la surveillance plus compliquée. Elle veut aussi revenir sur quelques faits. La première réunion a eu lieu le 10 avril, la police municipale, cantonale et la gendarmerie ont été informées de la situation. Au courant du mois de juin, M^{me} Rodriguez est elle-même allée vers le personnel d'entretien des toilettes publiques qui se trouvent dans le parc pour leur demander si une différence avait été observée depuis. Au cours de la discussion, vers 14 h, le personnel de nettoyage a ouvert la porte des toilettes (M^{me} Rodriguez montre une image de drogue retrouvée ce jour-là dans les toilettes), le personnel soulignant qu'il était passé à 10 h du matin pour le nettoyage. En effet, malgré la présence renforcée de la police, ce type d'évènement continue d'avoir lieu.

Une commissaire demande pourquoi seulement un seul des bâtiments a été fermé et non pas tous les autres afin de protéger les enfants.

M^{me} Rodriguez dit qu'apparemment ce serait pour des raisons historiques.

Le président a l'impression qu'ils attendent qu'un autre malheur se produise avant d'agir.

M^{me} Rodriguez dit qu'au niveau logistique les écoles se trouvent à quelques dizaines voire centaines de mètres, donc si quelqu'un veut rentrer dans le bâtiment de Poterie et n'y parvient pas, rien ne l'empêche d'aller essayer à l'autre bâtiment. Tout cela fait aussi partie de leurs incompréhensions.

Une commissaire demande comment les heures de surveillances durant le parascolaire se passent, car connaissant bien le bâtiment, elle sait que c'est très dur de surveiller des enfants à des endroits différents. Ont-ils augmenté le personnel des parascolaires pour pouvoir mieux surveiller les enfants?

M^{me} Marée a eu la réunion des 1 P dernièrement à Poterie et se propose pour une réponse. C'est une anxiété chez les parents et il y a beaucoup de questions qui ont tourné notamment autour de la sécurité des enfants au moment de la récréation et du parascolaire. Ils se sont donc rendu compte qu'à Poterie il y a un enseignant pour six classes, ce qui est très peu.

Un commissaire demande si c'est possible aux pétitionnaires de faire parvenir une copie de la lettre du directeur à la commission. D'autre part, il demande si la fermeture du bâtiment de Poterie correspond à leur souhait concernant les autres bâtiments, supposant que le bâtiment de poterie est fermé de manière particulière.

M^{me} Rodriguez confirme les propos du commissaire. Le bâtiment de Poterie est fermé de façon particulière, c'est un tout petit bâtiment de six classes, une personne spécifique chargée des 1 à 4 P s'occupe donc de fermer ou d'ouvrir le petit loquet. Si elle n'est pas là, c'est un enseignant qui doit s'en charger mais le bâtiment est de plain-pied contrairement à Geisendorf central par exemple où il

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

y a différentes hauteurs, donc ce serait plus compliqué dans ce genre de configuration vu qu'il faudra descendre afin d'actionner le loquet.

Il pense que ce n'est pas très pratique. Pour reprendre la situation évoquée, en cas d'évacuation de l'école il demande si les portes s'ouvrent sans problème.

M^{me} Marée confirme. Il y a des barrières anti-panique qui désenclenchent la serrure.

Une commissaire demande si de la prévention a été faite par des enseignant-e-s, car si un enfant touche la seringue on peut parler de problèmes de santé aussi. Ce serait important selon elle d'entamer une campagne de prévention autour des enfants pour leur apprendre comment réagir face à ce genre de situation.

M^{me} Rodriguez répond par la négative. Elle n'a pas connaissance de ce genre de prévention. Il y a régulièrement des thématiques autour de cela qui sont traitées avec les maîtres, mais il n'y a en tout cas rien de bien spécifique entamé par l'infirmière de l'école. Les parents le font activement à la maison avec leurs enfants mais c'est vrai que ce serait quelque chose de positif de pouvoir étendre cette prévention à tous les élèves. Cette prévention n'est néanmoins possible que sur une seule partie de l'équation que représentent les enfants, l'autre partie de l'équation que représentent les toxicomanes est inatteignable.

Le président demande quelles seraient pour elles les autres mesures pour permettre de restaurer ce sentiment de sécurité non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents.

M^{me} Rodriguez a pris la liberté de venir ici avec M^{me} Marée et leurs témoignages servent à titre d'exemple. Elles ne font pas partie du Service des écoles de la Ville de Genève. Elles sont donc allées vers une entreprise qui fait des systèmes de sécurité dénommée Sentinel Security System Sàrl et se sont renseignées sur l'installation de serrures électroniques et d'interphones. On pourrait donc imaginer des montants qui tourneraient autour des 5000 francs pour mettre en place une serrure électronique avec un interphone. Cela permettrait une circulation adéquate des enfants entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment tout en empêchant les individus aux intentions incertaines de pouvoir rentrer librement dans le bâtiment. La discussion sur le budget de ce projet a aussi eu lieu entre tous les parents d'élèves, où chacun propose de verser une somme d'argent afin que le projet aboutisse, et si ça ne tenait qu'à eux le projet aurait été réalisé il y a plusieurs mois.

Une commissaire encourage les pétitionnaires à parler de ce problème à leurs enfants dès le plus jeune âge, l'ayant elle-même expérimenté avec son équipe éducative à la crèche où elle travaillait. Les enfants, selon elles, prennent par la suite de bons réflexes et de bonnes habitudes.

Discussion, prises de position et vote

Le commissaire du Parti libéral-radical propose de voter ce soir car il n'y a pas de temps à perdre. Il ne voit pas quelle audition serait pertinente en l'espace. La sécurité des enfants ne se négocie pas et il faudra selon lui agir rapidement. Il propose également de faire usage de la faculté de l'art. 83 al. 3 du règlement du Conseil municipal afin de transformer cette pétition en motion pour lui donner plus de poids.

Le président rejoint ledit commissaire sur ce point mais émet une réserve. En faisant cela, ça signifierait qu'il faudra renvoyer l'objet en commission, ce qui fera perdre encore plus de temps.

Il demande si c'est possible – après le vote de la transformation en motion – que l'objet reparte au Conseil municipal et ensuite de décider si l'objet repart en commission ou pas.

Le président dit que c'est possible mais il faudrait de toute façon la renvoyer de manière urgente, la faire passer en urgence donc voter l'urgence avec toutes celles que le Conseil a déjà à traiter. Il ne s'est pas entretenu à ce propos avec les pétitionnaires, mais cela pourrait être une façon de faire pertinente. L'autre choix serait de soutenir cette proposition.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche dit que le plus rapide serait de la faire voter en tant que pétition, et si le rapport est rapide il n'y aura pas de problème. Elle est membre du bureau et propose aux autres membres de suggérer aux autres membres du bureau de faire en sorte que cette pétition soit traitée en début de séance dès qu'elle est reçue car le fait de la laisser en pétition est le moyen le plus rapide. En faire une motion ne semble pas très correct car ce sont les parents qui ont fait ce travail. Le seul travail que peut faire le Conseil est de dire que c'est urgent, important, et que la sécurité passe avant le reste. C'est le seul moyen civique pour les gens de faire part de leurs intérêts ou inquiétudes.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre parle au nom de son groupe. Il est favorable au renvoi au Conseil administratif et ne veut pas dénaturer la demande des pétitionnaires en transformant cela en motion car la sécurité des enfants est primordiale.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien pense que la motion a certes plus d'importance mais le fait de demander l'urgence pour la motion ne garantit pas qu'elle passe rapidement. Elle serait donc favorable à une pétition plutôt qu'à une motion.

Le commissaire du Parti libéral-radical répond à ce débat qu'il considère sur-réaliste. Pour lui, transformer une pétition en motion serait entendre les gens à tel point qu'on va donner à leur texte une force supplémentaire. Il ne pense pas que ces dames cherchaient la gloire personnelle mais plutôt une réponse et des actes face à leurs inquiétudes.

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose un moyen encore plus rapide. Elle voudrait que l'approbation des notes de séances se fasse sur internet.

Le commissaire du Parti socialiste aimerait rappeler qu'il y a quand même une rubrique «pétitions» en tête de l'ordre du jour même si c'est compliqué d'y arriver au vu des discussion sur les urgences. Déontologiquement, il lui semblerait quand même adéquat d'auditionner M^{me} Alder sur le sujet. On a vu avec M. Pagani qu'il est possible d'entendre le Conseil administratif pour une histoire de parking qui n'est pas si urgente. Il y a aussi eu le cas où le Conseil avait accepté le jour même une pétition et le Conseil administratif avait déploré ensuite qu'un débat se fasse en plénière car des informations auraient dû être complétées auparavant. Si M^{me} Alder peut venir dans une ou deux semaines, cela n'empêchera pas le procès-verbal de pouvoir être approuvé rapidement par la suite, le vote ayant lieu le jour même de l'audition de la magistrate et la séance de novembre du Conseil municipal peut tout à fait être adéquate.

Le président est obligé de sortir de sa zone de réserve car la situation le touche; il sent l'urgence dans la pétition de ces personnes. Il se demande s'il ne donnerait pas l'impression de se moquer de leur pétition s'il y a d'autres démarches déclenchées. M^{me} Alder n'a fait certes qu'un accusé de réception, ce qu'elle ne fait pas pour tous les pétitionnaires, mais elle n'a pas jugé pertinent de nous informer et nous instruire sur l'urgence de la situation. Cependant, lui ainsi que le Mouvement citoyens genevois sont prêts à faire voter cette pétition en l'état dès ce soir.

Le commissaire du Parti socialiste a constaté que les parents ne sont pas restés inactifs. Selon lui, on a vu que le directeur de l'établissement scolaire leur avait répondu. D'autre part, les autres destinataires comme la police cantonale et municipale sont probablement loin de rester inactifs. D'autres entités agissent en ce moment même, et une ou deux semaines de plus ne changeront rien.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche est du même avis. Elle a constaté qu'un objet a un certain impact du moment qu'il existe, le département réalise déjà l'importance que la commission donne à cette pétition et ils réfléchissent déjà à une solution.

Votes

Le président passe donc au vote sur l'audition de M^{me} Alder et ses services, qui est refusée par 6 non (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

Mis au vote, le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

REÇU 10

13 JUIN 2019

P-401

Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de Geisendorf

Suite à la trouvaille d'une seringue usagée dans les toilettes de Central pendant les heures scolaires, nous demandons que les portes des bâtiments scolaires restent fermées durant les heures de fréquentation des enfants.

Cette demande a pour but de garantir la sécurité des enfants, d'éviter toute nouvelle intrusion et prévenir les dangers liés à la présence de personnes indésirables dans les bâtiments durant les heures scolaires.

	Nom	Enfant(s) (classe, bâtiment)	Signature
--	-----	------------------------------	-----------

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020 (soir)
Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

4329

Mme Marta Rodriguez
5, Rue Henri-Frédéric Amiel
1203, Genève
marta.raller@gmail.com

Mme Sophie Marée
56, Rue Liotard
1202, Genève
prive@sophiemaree.email

Conseil Municipal de la Ville de Genève
17, Rue Pierre-Fatio
1204 Genève

Concerne: Sécurité des élèves dans l'établissement primaire de Geisendorf

Demande des parents d'élèves de fermeture des portes des bâtiments scolaires

Genève, le 11-Juin-2019

Mesdames les élèves, Messieurs les élus,

Nous sommes un groupe de 200 parents d'élèves de l'école primaire de Geisendorf et nous souhaitons vous transmettre une demande urgente de fermeture des portes des trois bâtiments de l'école (Poterie, Centrale et Faller) durant les heures de fréquentation des enfants. Notre demande fait suite au climat d'insécurité qui règne à l'école Geisendorf depuis un certain nombre d'années, climat d'insécurité auquel sont confrontés nos enfants.

En effet, les élèves ont trouvé cet hiver, durant les heures scolaires, une seringue usagée et des restes de sang dans les toilettes à l'intérieur de l'école. Le personnel de l'établissement a pu confirmer que la seringue n'appartenait ni aux élèves, ni aux membres du personnel de l'école. Cet incident a nécessité l'intervention de la police et de la gendarmerie. Compte tenu des faits et du contexte spécifique de cette école, ils ont relevé qu'il s'agissait très probablement d'un toxicomane. Cette intrusion aurait eu lieu durant les heures de fréquentation des cours car les toilettes des enfants étaient propres à 8h00, or, la seringue et les traces de sang ont été trouvées au courant de l'après-midi. De plus, l'intrus n'aurait pas eu de difficulté à accéder au bâtiment scolaire dans la mesure où les portes sont ouvertes entre 8h00 et 16h00.

Nous souhaitons insister sur le fait que cet incident aurait pu avoir de graves conséquences pour les enfants, soit en touchant la seringue ou le sang ou bien encore en se retrouvant face à cette personne.

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020 (soir)

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

Cet inquiétant évènement au sein de l'école de nos enfants est malheureusement loin d'être un cas isolé. Voici quelques exemples d'évènements préoccupants survenus à l'école dans le passé pour que vous puissiez en mesurer l'ampleur :

- L'école a été le scénario d'une agression sexuelle sur une élève de 4 ans il y a une vingtaine d'années, lorsqu'un homme s'est caché dans les toilettes des enfants et y a attendu une fillette. Cet événement a conduit l'établissement, sur demande des parents et différentes autorités, à fermer les portes du bâtiment ou ont eu lieu les faits (bâtiment de Poterie), les deux autres bâtiments scolaires (bâtiments de Centrale et de Faller) demeurant ouverts.
- En 2014, un homme a été surpris dans les toilettes des enfants durant les heures de fréquentation des cours. Le personnel de l'école est intervenu pour lui demander de partir.
- En 2017, deux personnes, seringues à la main, prêts à s'injecter de la drogue en présence des enfants se trouvaient sur le préau de l'école, à quelques mètres de la porte du bâtiment. Le personnel du parascolaire leur a immédiatement demandé de quitter les lieux.
- En 2018, la police municipale est intervenue dans l'école suite à la présence d'un homme ayant le sexe découvert devant la clôture du préau après la récréation de l'après-midi.
- D'autre part, le parc Geisendorf est un lieu réputé pour ses mauvaises fréquentations et l'école se trouve être au cœur de ce parc. Depuis 2015, il y a eu en effet trois cas de mort par overdose. Le personnel d'entretien confirme trouver au quotidien, de jour comme de nuit, du matériel lié à la consommation de drogues dures. Nous pouvons également régulièrement noter la présence de personnes aux intentions incertaines déambuler aux alentours de l'école. Ces faits ont lieu à quelques dizaines de mètres de l'école de nos enfants, dont les portes restent ouvertes.

Le climat actuel d'insécurité à l'école nous semble particulièrement alarmant. Nous souhaitons porter à votre attention que cette situation va à l'encontre de l'article 114 de la Loi de l'Instruction Publique qui dispose que «chaque élève a le droit, dans le cadre scolaire, à une protection particulière de son intégrité physique et psychique et au respect de sa dignité». Or, au vu des faits mentionnés, force est de constater que l'école ne dispose pas de moyens nécessaires pour offrir cette protection.

Le directeur de l'établissement scolaire a, dans ce sens, adressé une demande détaillée au service des écoles de la ville de Genève concernant les besoins de fermeture des portes des trois bâtiments scolaires (bâtiments de Poterie, Faller et Centrale). Sa demande reflète tant le besoin de sécurisation des bâtiments que la nécessité de permettre la circulation des élèves et personnes appropriées durant les heures de fréquentation des enfants. Sa demande n'a pas encore obtenu de réponse positive à ce jour.

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020 (soir)
Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

4331

Ainsi, la situation d'insécurité que vivent les élèves de l'établissement scolaire de Geisendorf mérite une attention toute particulière ; il en va de notre responsabilité en tant que parents d'élèves, mais aussi de la responsabilité du département de l'instruction publique, du service des écoles de la ville de Genève, des forces de l'ordre et de l'Etat de veiller sur la sécurité de nos enfants. Nous faisons donc aujourd'hui appel à vous, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal de la ville de Genève, pour vous demander de bien vouloir considérer notre demande et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de nos enfants en tant que droit fondamental, tel que prévu par la Constitution Fédérale de 1999 dans ses articles 11 et 35 disposant que « les enfants [...] ont droit à une protection particulière de leur intégrité » et que ce droit doit être réalisé, entre autres, par « quiconque assume une tâche de l'Etat ».

Au vu de ce qui précède, nous demandons à ce que les portes des bâtiments scolaires de l'école Geisendorf restent fermées durant les heures de fréquentation des enfants pour pouvoir garantir la sécurité des enfants, éviter toute nouvelle intrusion et prévenir les dangers liés à la présence de personnes indésirables dans les bâtiments durant les heures scolaires, tout en permettant la circulation des personnes appropriées. Nous vous remercions ainsi de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la fermeture des portes de l'établissement scolaire dans les plus brefs délais.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et, dans l'attente de votre rapide réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames les élues, Messieurs les élus, nos cordiales salutations.

Mme Marta Rodriguez



Mme Sophie Marée



Annexes : *Pétition « Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de l'école Geisendorf » signée par 200 parents d'élèves*

Copies à : *Mme Sandrine Salerno, Mairesse de la ville de Genève*
Mme Ester Alder, Vice-présidente du Conseil Administratif de la Ville de Genève en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du Département de l'Instruction Publique
Mme Isabelle Widmer Bisevac, Cheffe de service du Service des écoles et institutions pour l'enfance
M Jean-Martin Keller, Directeur de l'établissement scolaire de Geisendorf
Police cantonale, Poste de la Servette
Police municipale, Poste des Charmilles

M. Thomas Zogg, président de la commission des pétitions (MCG). Je remercie les personnes qui ont accepté de traiter cet objet maintenant; je crois qu'il est extrêmement important que ce soit fait. La pétition P-401 fait suite à un fait divers que j'ai rappelé hier à ce plénum. Il fallait évidemment qu'on puisse l'étudier rapidement, afin qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif. Je rappelle que ce renvoi a été accepté à l'unanimité par la commission des pétitions. Je remercie aussi M^{me} Fabienne Beaud, la rapporteuse du Parti démocrate-chrétien, qui a fait son travail avec une certaine célérité, conformément à la décision majoritaire de la commission en faveur d'un traitement rapide. Ce n'était pas une décision majoritaire de gauche, bien entendu, c'était même plutôt l'inverse – mais c'est quand même la majorité de la commission qui a souhaité valider rapidement cet objet.

A présent, quelques mots sur le fond. Tout d'abord, je dois dire que, depuis cinq ans que je siége à cette commission, c'est l'une des pétitions qui m'ont le plus touché et le plus interpellé, évidemment, puisqu'elle concerne la sécurité de nos enfants. Son dépôt a été motivé par un fait divers qui n'était pas anodin, comme je l'ai rappelé précédemment. J'ai tout de même été assez surpris de la réaction du Conseil administratif, qui a fait preuve d'une certaine mollesse dans cette affaire. A mon sens, ce n'était pas vraiment bienvenu, d'autant plus que je sais que M^{me} Alder est aussi une mère de famille. J'avais osé penser que ça pourrait la toucher un peu plus que ce que j'ai pu observer, à voir sa réaction.

Les mères de famille qui sont venues défendre cette pétition nous ont adressé un message. Comme le disait un certain théoricien de l'école californienne de Palo Alto, on ne peut pas ne pas communiquer. Ce qui signifie que, dès qu'il y a une interaction entre des personnes, il y a forcément un message comportant une signification. Or le message qui nous a été transmis par ces mères de famille – elles ne sont venues qu'entre femmes et mères, j'insiste là-dessus – aurait dû être mieux mis en avant. C'était un appel à l'aide, un appel de détresse! Ne sachant que faire, elles ont décidé de venir défendre la pétition P-401. Elles ont très bien fait! Je m'étonne que cela n'ait pas été compris de cette manière.

Par ailleurs, l'absence des pères était aussi un message très fort. Il faudrait bien sûr être complètement demeuré pour penser que l'absence des pères signifie qu'ils n'ont rien à faire de ce qui s'est passé, de cet événement un peu sordide. Seul le Conseil administratif a estimé qu'ils n'en avaient peut-être rien à faire, ou que sais-je d'analogue. J'ai moi-même essayé d'alerter M^{me} Alder en lui posant une question orale sur la sécurité des enfants; elle m'a répondu que c'était une problématique qui préoccupait le Conseil administratif, lequel avait d'ailleurs déposé la proposition PR-1346 en vue de sécuriser les préaux d'école en ville de Genève. Mais évidemment, l'école de Geisendorf n'y était pas intégrée... Je m'étonne de cette réponse un peu à côté des clous, pour le coup!

J'ai également interpellé au sujet de ce fait divers une fonctionnaire de la Ville – je tairai son nom – dont la réaction m'a tout autant surpris. Je rappelle les

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

faits: c'est la découverte, dans les toilettes d'une école primaire, d'une seringue qui baignait dans une flaque de sang. Je dois dire que je suis tombé de ma chaise en entendant la réponse de la fonctionnaire, lorsque je lui ai dit: «Ecoutez, on a retrouvé une seringue baignant dans une flaque de sang dans une école primaire et les mères de famille ont dû faire le travail du Conseil administratif, c'est-à-dire demander un devis à une entreprise pour qu'on puisse bloquer les portes de l'établissement.» C'est la seule mesure demandée dans la pétition P-401: la possibilité de bloquer l'accès à l'école depuis l'extérieur à des heures précises, afin que n'importe qui ne puisse pas entrer.

Eh bien, quelle a été la réaction de cette fonctionnaire? Elle m'a répondu en ces termes: «Monsieur, vous dites des choses qui ne sont pas correctes. Nous avons effectivement retrouvé une seringue, mais celle-ci ne baignait pas dans une flaque de sang.» Peut-être que c'était du ketchup, Madame! Ou du sirop à la framboise, ou que sais-je d'autre? C'est ce que j'ai failli lui rétorquer, mais je me suis retenu. Bref, sa réponse était vraiment digne d'Einstein – je veux dire Frank... einstein, hein, pas Albert Einstein! Je suis vraiment très déçu.

Ce qu'il convient de faire aujourd'hui, c'est dire au Conseil administratif de faire son travail en lui renvoyant assez urgemment la pétition P-401. J'ai un dernier message à lui adresser, au cas où il essaierait de se défilier ou d'affirmer que ce n'est pas important – finalement, dans trois mois, il ne sera plus là... Les magistrats seraient bien inspirés d'agir avant l'échéance réglementaire prévue car, s'ils adoptent l'attitude que je viens de décrire, Mesdames et Messieurs, avant de quitter ce parlement je déposerai une motion en vue de construire dans notre ville une usine à tripes pour conférer à l'exécutif un peu du courage qui fait tant défaut à certains de ses membres actuels! Du courage pour agir dans l'intérêt de Genève et de sa population, et surtout pour garantir la sécurité de nos enfants dans les préaux et les écoles situés sur le territoire municipal! Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. Et je le répète encore une fois: pas de toxicos dans les écoles primaires en ville!

Une voix. Bravo! (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Je n'ai pas grand-chose à ajouter, M. Zogg ayant déjà bien développé les arguments en faveur de la pétition P-401. J'aimerais toutefois évoquer ici quelques actions entreprises par les pétitionnaires, à savoir des discussions avec le directeur de l'école de Geisendorf et la consultation de spécialistes des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour savoir quels étaient les dangers encourus par leurs enfants quand ils se retrouvaient dans de telles situations. Finalement, personne n'a pu leur donner de solution miracle et personne n'a voulu non plus intervenir pour protéger les enfants.

Après discussion, la commission a donc décidé à l'unanimité de renvoyer la pétition P-401 au Conseil administratif, afin qu'il intervienne pour fermer l'accès à l'école de Geisendorf durant les heures scolaires. Cette mesure ne semble pas forcément idéale, mais elle pourra peut-être sécuriser les parents et les enfants contre les intrusions intempestives de gens qui ne devraient pas se trouver à cet endroit-là.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, sachez que la sécurité des enfants est évidemment une préoccupation essentielle du Conseil administratif et de la magistrate qui vous parle. M. Zogg m'a effectivement déjà interpellée, au mois d'octobre 2019, sur cette affaire de découverte d'une seringue dans l'école de Geisendorf. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance avait immédiatement appelé la police cantonale et la police municipale, dont les tournées ont été augmentées.

Il faut rappeler que cette école est située dans un parc. Il est vrai qu'elle est utilisée par les enfants, les parents et les familles, évidemment, mais aussi par toutes sortes de populations, ce qui nécessite en effet une vigilance particulière. Cependant, nous pensons qu'il s'agissait d'un incident isolé – en tout cas, pour ce qui est des injections de drogue dans les locaux scolaires. Mais il est vrai qu'il y a un certain climat d'insécurité à Geisendorf lié au parc et aux populations qui le fréquentent à certains moments. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle on y a installé des infrastructures de fitness urbain Proxisport, qui ont contribué à améliorer le bon usage de cet espace public. Le Service des espaces verts (SEVE) a aussi travaillé sur la question de l'arborisation et beaucoup de choses ont été faites.

J'en viens maintenant à la fermeture de l'accès aux écoles. M. Zogg a tout à fait raison de le rappeler: en acceptant la proposition PR-1346, le Conseil municipal a voté un crédit d'environ 2,3 millions de francs pour équiper huit écoles d'un système de gestion et de sécurisation des accès. Mais on doit échelonner les étapes, et il est vrai que l'école de Geisendorf n'était pas incluse dans ce premier volet de mesures.

Je l'avais dit également: notre objectif est d'équiper l'ensemble des écoles d'un système beaucoup plus simple de fermeture afin d'améliorer la sécurité et la polyvalence des locaux, puisque ceux-ci sont utilisés par une multitude de publics, comme on l'a déjà souligné. C'est là une réelle difficulté.

Si vous renvoyez la pétition P-401 au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs – j'entends bien le souci des parents –, voilà ce qu'il serait possible de faire: l'installation d'une porte avec un digicode dont le code serait transmis aux

parents. La porte pourrait donc être ouverte et fermée après que l'utilisateur aurait tapé le code. Il y aurait également deux portes à lecteur offline non programmées et la porte centrale qui serait ouverte et fermée via une serrure électronique offline programmée – mais ce dispositif devrait être partiellement géré par le personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance et celui du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Ce n'est donc pas tout simple! L'école de Geisendorf occupant différents emplacements, cela complique encore la situation.

Selon les évaluations actuelles, le prix de ce dispositif serait de 40 000 à 50 000 francs. On a demandé aux services de mon collègue Rémy Pagani de faire encore une étude pour en évaluer les coûts. Si vous considérez que c'est effectivement une urgence, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, nous ferons bien évidemment le nécessaire rapidement, afin d'aller dans le sens des pétitionnaires. Merci pour votre attention!

M. François Mireval (S). Cette question est importante pour les socialistes, mais il faut la situer dans un contexte un peu plus global que celui de la seule école de Geisendorf et de la seule pétition P-401 dont nous parlons ce soir. Bien sûr, le Parti socialiste soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Je le dis tout de suite, comme ça, c'est clair!

Il y a cependant quelques problèmes formels que le Parti socialiste souhaite soulever. Premier exemple: ce soir même, M. le président de la commission des pétitions a abondamment répété l'expression «flaque de sang», qui est parfaitement inexacte. La lettre accompagnant la pétition P-401 nous parle certes d'une seringue usagée – fait totalement inacceptable, cette seringue ne devant pas se trouver là – mais aussi de «restes de sang». Je tiens à souligner cette précision, qui figure d'ailleurs dans le rapport P-401 A, pour que l'on sache qu'il n'y a pas eu de flaque de sang dans cette histoire. La seule présence de la seringue est déjà suffisamment inquiétante comme cela! Cette citation étant rectifiée, je passe à la suite de mon intervention.

Le Parti socialiste aurait souhaité auditionner la magistrate en commission. Il est normal, pour tout objet de ce genre – ou autre, d'ailleurs –, d'entendre le Conseil administratif. Malheureusement, par souci d'aller vite et dans la précipitation, la commission des pétitions a refusé cette demande. La pétition P-401 a été renvoyée en commission le 24 juin 2019; nous avons auditionné les pétitionnaires le 23 septembre 2019 et nous traitons le rapport P-401 A aujourd'hui, en janvier 2020. Entre fin septembre et début octobre 2019, nous aurions parfaitement pu auditionner la magistrate pour étoffer un peu ce rapport en y ajoutant de la matière concrète.

En effet, le problème est général et ne concerne pas seulement l'école de Geisendorf: c'est celui des intrusions extérieures en milieu scolaire. On en a déjà parlé à d'autres occasions – notamment à propos de l'école des Pâquis, sauf erreur, mais pas seulement. Des questions se posent quant à certains bâtiments scolaires qui ne se réduisent pas à ceux de Geisendorf, je le répète. C'est peut-être une occasion de mener une réflexion non seulement au niveau de la Ville, mais évidemment aussi en collaboration avec le Canton – et avec le DIP en premier lieu – afin de s'occuper de la question générale de l'accès aux bâtiments scolaires. Il est donc vraiment important que cette pétition soit traitée dans un cadre qui dépasse celui de la pose d'éventuels digicodes à la seule école de Geisendorf.

Ce projet nous laisse quelque peu perplexes. Faut-il transformer l'école de Geisendorf en un établissement d'éducation fermé, ce qui aurait évidemment des connotations quelque peu sinistres? Le Parti socialiste estime qu'il faut régler cette situation, car c'est indispensable, mais sur la base de réflexions plus constructives. La discussion mérite d'ailleurs d'être étendue – pourquoi pas? – à d'autres cantons. Je pense que Genève n'est pas la seule ville à avoir affaire à ce genre de situations.

Je le répète: le Parti socialiste soutient le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif en espérant que le cas de l'école de Geisendorf pourra être réglé rapidement et efficacement, certes, mais aussi que la réflexion sera lancée au moins au niveau de toutes les écoles de la cité.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous soutenons également le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif. Nous avons bien senti l'inquiétude des parents d'élèves venus présenter cette pétition en commission et nous saluons le fait qu'ils se soient mobilisés. Nous pensons qu'une réponse rapide était importante pour eux. En cela, nous trouvons important aussi que la pétition soit traitée rapidement. Bien sûr, tout doit être fait pour assurer la sécurité des enfants.

La commission des pétitions avait envisagé une audition de M^{me} Alder. Pour notre part, nous l'avons souhaitée. Mais la commission a finalement préféré «gagner du temps» et entendre la magistrate en séance plénière – c'est-à-dire maintenant. Je suis convaincue que cette situation particulière est prise en compte par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Comme les parents nous l'ont expliqué, l'école de Geisendorf comprend trois bâtiments différents qui n'ont pas qu'une seule porte, mais plusieurs. De plus, si j'ai bien compris, autant les enfants que les enseignants doivent pouvoir circuler aisément entre les bâtiments. C'est donc un contexte assez particulier qui ne correspond pas à toutes les écoles de manière générale, d'autant plus que, comme cela a déjà été dit, l'école est située quasiment à l'intérieur du parc.

Pétition: fermeture des bâtiments scolaires de Geisendorf

A nos yeux, il s'agit donc d'un cas particulier qui demande une réponse spécifique et qui ne requiert pas de discours plus général et émotionnel dépassant cette situation précise. Pour nous, renvoyer la pétition P-401 au Conseil administratif signifie être à l'écoute des parents d'élèves de Geisendorf et tenir compte de la situation géographique et des trois bâtiments de cet établissement, qui implique l'aménagement d'un système de sécurité adapté. Nous sommes convaincus que le département de la cohésion sociale et de la solidarité, en collaboration avec le directeur de l'école et les parents, pourra trouver une solution satisfaisante. Nous remercions donc le plénum de soutenir le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif.

M. Thomas Zogg (MCG). C'est tout le temps la même histoire! On assiste ici à des prises de position et des discours surréalistes! Certains estiment qu'il n'était pas nécessaire de traiter ça de manière émotionnelle. Ai-je affirmé le contraire? On a entendu aussi la magistrate M^{me} Alder nous dire: «Si vous estimez que c'est urgent, finalement, eh bien, on agira pour vous...» Et puis on mange de l'escargot et on parle à 2 km/h! Ce qui s'est passé à l'école de Geisendorf n'est tout de même pas anodin! A un moment donné, c'est à l'exécutif d'agir. Moi, je ne suis pas à la place du Conseil administratif pour prendre les mesures nécessaires. J'ai tout fait pour qu'il se remue après ce fait divers vraiment pitoyable et lamentable!

Et voilà le pompon: on entend un membre du Parti socialiste qui est instituteur, je crois, nous redire ce que j'ai dénoncé: «Oui, on a trouvé une seringue, mais il n'y avait pas de sang. Donc ça va, c'est correct, on peut accepter ça, c'est tolérable...» Non mais attendez, on nage vraiment en plein délire! Moi, je suis vraiment choqué d'entendre ce discours-là! La dernière fois qu'on a traité un sujet qui concernait la schnouf, une personne d'Ensemble à gauche ou du Parti du travail a tenu des propos à peu près semblables: «Si vous allez vers l'Usine, vous trouverez plutôt du cannabis; si vous allez ici ou là, vous trouverez plutôt de l'héroïne...» Vraiment, ils connaissent tout sur le sujet! C'est quand même surréaliste, de tenir un tel discours! Surtout quand des faits aussi graves se produisent. Quant à moi, je ne trouve pas que ce qui s'est passé à l'école de Geisendorf soit un simple fait divers anodin, et je suis vraiment déçu de l'entendre dire ici.

La magistrate a évoqué l'installation d'un dispositif de sécurité qui pourrait coûter 50 000 francs. Je rappelle que les mères de famille sont venues en commission avec une solution à 5000 francs! Une fois de plus, le Conseil administratif propose quelque chose qui est dix fois plus cher. D'ailleurs, il a bien payé 55 000 francs pour les nouveaux panneaux de signalisation routière concernant le genre et la guerre des sexes – cette espèce d'hystérie genrée! Voilà la priorité de notre exécutif... C'est peut-être plus urgent que de sécuriser les écoles de nos enfants! Vraiment, je suis déçu!

Je remarque en tout cas que les priorités du Conseil administratif et d'une minorité du Conseil municipal ne sont pas les préoccupations de la majorité de la population. Je vous assure, Mesdames et Messieurs, que je me suis entretenu avec les mères de famille qui ont déposé la pétition P-401 et que, si vous aviez eu un peu de cœur, vous auriez toutes et tous pu entendre leur discours, au lieu de vous mettre à faire de la politique en disant: «C'est bon, la situation est correcte, on n'est pas pressés, ce n'est pas urgent.» Ce sont là des propos qui me sidèrent! Finalement, je me demande ce que je fais ici, à discuter avec vous! Si personne n'est en mesure de comprendre l'urgence de la situation et d'agir, c'est qu'il y a véritablement un problème! Quoi qu'il en soit, j'espère que la majorité qui a unanimement soutenu cette pétition en commission se manifesterà à nouveau lors du vote de tout à l'heure.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Au vu des éléments évoqués par mes préopinants et tout en soulignant les contraintes techniques et réglementaires de ce dossier, il nous paraît nécessaire de renvoyer la pétition P-401 au Conseil administratif pour répondre aux doléances des parents de la manière la plus adéquate. Merci!

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Le Parti libéral-radical soutiendra également le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif. La plupart des choses qui devaient être dites l'ont été, mais j'aimerais quand même juste insister sur le point suivant. Contrairement à ce qui a pu être dit, les faits relatés par les parents d'élèves ne constituent pas un cas isolé. Il y a eu des antécédents – parfois très graves – qui nous ont été présentés de manière précise. Ce n'est donc pas une invention, ça ne sort pas de nulle part! Il y a des antécédents! Comme l'a expliqué très justement il y a un instant M^{me} Studer, il semble qu'il y ait un problème propre à l'école de Geisendorf. Or qui dit problème propre dit solution spécifique. Il relève donc de la responsabilité du Conseil administratif d'agir – et d'agir vite. Pour cette raison, le Parti libéral-radical lui renverra cette pétition. Nous avons confiance qu'il saura réagir rapidement, et nous nous en assurerons.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (70 oui).

6. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Jean-Luc von Arx: «Logements adaptés aux personnes âgées en Ville de Genève: du concret SVP!» (M-1469)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vieillissement de la population en Ville de Genève (16,5% de plus de 65 ans en 2019 et 23% prévus en 2040);
- le rapport du département de la cohésion sociale et de la solidarité intitulé «Politique de la vieillesse en Ville de Genève», daté de septembre 2015, qui stipule notamment dans ses recommandations:
 - **Axe 3.** Mobilité et accessibilité physique: la Ville de Genève œuvre à l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, afin de leur permettre de sortir de chez elles et de se déplacer en toute sécurité en prévenant à la fois les risques d'isolement et d'accidents liés aux déplacements,
 - **Objectif 6.** Assurer l'accessibilité physique aux espaces et aux bâtiments publics pour toute personne à mobilité réduite et notamment pour les personnes âgées,
 - **Axe 4.** Habitat: la Ville de Genève œuvre pour la meilleure qualité de vie à domicile des personnes âgées. Pour cela, elle travaille en partenariat avec les milieux immobiliers et du bâtiment, afin d'adapter les logements existants et de créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite,
 - **Objectif 7.** Adapter les logements existants en fonction des besoins des personnes âgées vivant à domicile,
 - **Objectif 8.** Encourager et faciliter l'installation des personnes âgées dans des logements à des prix abordables et adaptés à l'âge,
 - **Objectif 9.** Créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite, en développant le «réflexe senior»;
- la page du site officiel de la Ville de Genève «Logement pour personnes âgées autonomes», qui ne mentionne que deux lieux spécifiques sur le territoire et sous la juridiction de la Ville de Genève avec des appartements pour personnes âgées indépendantes, soit la résidence Colladon au sein de la Maison

¹ Annoncée, 2146. Motions d'ordonnement, 2722, 3708.

de retraite du Petit-Saconnex et la résidence Trembley au sein de la Maison de retraite du Petit-Saconnex;

- les divers objets déposés au Conseil municipal de la Ville de Genève: les motions M-1083, M-1146, M-932, M-956 et la proposition PR-871;
- les engagements pris par la plupart des politiciens et des politiciennes de notre ville et du canton en signant la charte de la Fegems (Fédération genevoise des établissements médico-sociaux) pour une politique des personnes âgées à Genève;
- le fait qu'en commission des travaux et des constructions du Conseil municipal, cette politique n'apparaît pas toujours clairement au gré des nouvelles constructions ou des rénovations engagées par la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui faire rapport de toutes les mesures prises en faveur des personnes âgées, conformément aux promesses et aux objectifs énoncés pour la législature 2015-2020;
- de lui indiquer les recommandations fournies aux mandataires désignés pour la construction des nouveaux immeubles de la Ville confirmant la politique en la matière énoncée pour la législature;
- de lui fournir la liste des immeubles et logements de la Ville de Genève ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées durant ladite période.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Ville constate un vieillissement de sa population avec 16,5% de personnes de plus de 65 ans en 2019 et 23% prévus pour 2040. Le Canton, lui, via l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), prévoit une augmentation de cette classe d'âge de 30% d'ici à 2030 et de 80% d'ici à 2050.

Dans ce contexte, en septembre 2015, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a émis des objectifs et défini les grands axes de la politique de la vieillesse en Ville de Genève. Le but de notre motion M-1469 est de demander où on en est par rapport à cela. Je vous rappelle quels sont ces axes et objectifs.

Axe 3: mobilité et accessibilité physique. La Ville de Genève œuvre à l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, afin de leur permettre de sortir de chez elles et de se déplacer en toute sécurité.

Objetif 6: assurer l'accessibilité physique aux espaces et aux bâtiments publics pour toute personne à mobilité réduite et notamment pour les personnes âgées.

Axe 4: habitat. La Ville de Genève œuvre pour la meilleure qualité de vie à domicile des personnes âgées.

Objectif 7: adapter les logements existants en fonction des besoins des personnes âgées vivant à domicile.

Objectif 8: encourager et faciliter l'installation des personnes âgées dans des logements à des prix abordables et adaptés à l'âge.

Objectif 9: créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite en développant le «réflexe senior».

Je ne reprendrai pas ici tous les objectifs énoncés à l'époque, en début de législature. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de cette législature; dans quelques mois, le Conseil administratif changera. Nous demandons qu'avant le mois de juin 2020 il nous fasse un rapport sur toutes les mesures prises en faveur des personnes âgées, conformément aux promesses et aux objectifs énoncés pour la législature 2015-2020. Nous lui demandons également de mentionner les recommandations données aux mandataires désignés pour la construction des nouveaux immeubles de la Ville confirmant la politique en la matière énoncée pour la législature, et de nous fournir la liste des immeubles et des logements de la Ville ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées durant ladite période. Finalement, c'est un bilan de législature tout à fait normal que nous attendons!

Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, tant il est vrai que son rapport est important afin que nous sachions quelles sont les mesures à prendre pour la suite. A la faveur d'une question que j'avais posée, on a évoqué les mesures prises en concertation avec la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH). Quant à moi, loin de confondre les personnes âgées avec des handicapés, je dirais qu'il y a une politique générale à prévoir en faveur des personnes âgées au niveau des habitations et des aménagements de la Ville. Nous voulons savoir où on en est et ce qui a été fait durant cette législature. Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer directement la motion M-1469 au Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 63 oui contre 1 non (1 abstention).

M. John Rossi (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la population des 65 ans et plus est passée de 5,1% en 1880 à 16,5% en 2018. L'espérance de vie en 1948, année de création de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), était de 67,3 ans. En 2018, elle est passée à 85,4 ans pour ces dames et à 80,7 ans pour nous, Messieurs. Les personnes qui ont 65 ans et plus actuellement ont participé activement au développement économique, social et

culturel de notre chère Ville. Par conséquent, nous devons avoir une politique de la vieillesse qui garantit le bien-être de nos chers aînés. Ils doivent pouvoir se déplacer sans embûches et en toute sécurité, accéder aux bâtiments publics sans problème et avoir un habitat adapté à leur situation. Le Parti libéral-radical vous demande de renvoyer la motion M-1469 à la commission du logement, afin que nous soyons certains que toutes les mesures justifiables et nécessaires demandées soient appliquées.

M^{me} Christina Kitsos (S). Le vieillissement de la population est en effet un vrai enjeu, étant donné aussi le transfert de charges opéré sur les villes. On sait que l'OCSTAT prédit une hausse de 30% des personnes de plus de 65 ans d'ici à 2030 et de 80% à l'horizon 2050. On voit bien là l'ampleur du défi pour les villes, et notamment pour notre commune.

La Ville de Genève a l'ambition d'avoir une véritable politique de proximité en faveur des personnes âgées. Pour le Parti socialiste, il est très important de casser leur isolement et d'avoir des logements accessibles adaptés à leurs besoins. Tout ce qui concerne les activités et l'animation, ainsi que les relais d'information, est important aussi. En effet, de nombreuses personnes, encore aujourd'hui, ne recourent pas aux prestations offertes, ne sont pas au courant ou ne savent pas où s'adresser pour en bénéficier. Il est donc important de proposer un accompagnement social adéquat et de développer des logements intergénérationnels, l'idée étant que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible chez elles. Je pense qu'il sera intéressant de recevoir le bilan demandé et de voir comment développer cette politique en faveur de nos aînés.

On sait également que les personnes âgées sont de plus en plus touchées par la précarité, vu la problématique de l'AVS. Il s'agit d'agir sur ce bilan, évidemment, mais aussi, sur un plan politique, d'avoir des logements abordables et donc – notamment – de voter oui le 9 février prochain à l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Ce vote participe aussi de la politique en faveur des aînés. On veut non seulement que les gens vivent plus longtemps, mais aussi qu'ils vivent mieux et puissent conserver leur autonomie le plus longtemps possible. Nous demandons donc le renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont favorables à la motion M-1469, car le bilan qu'elle demande permettra de définir les objectifs à atteindre pour les années à venir et de répondre aux besoins grandissants des seniors, tout en évitant, par là même, les situations discriminantes. Afin d'assurer la sécurité de nos aînés au quotidien et de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie,

il est primordial d'inventorier les mesures existantes et celles à mettre en œuvre. Le pourcentage de seniors augmente d'année en année; ils vivent de plus en plus longtemps, avec pour corollaire une hausse des handicaps liés à l'âge notamment en termes de mobilité, de vision, d'audition et de sociabilité.

Pour les Verts, ce bilan doit être élargi aux mesures mises en place en termes d'accessibilité des diverses prestations proposées par la Ville pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne notamment l'accessibilité des bâtiments communaux, l'offre culturelle et sportive, ainsi que l'aménagement des logements et les activités sociales. Pour les Verts... et les Vertes – merci de me le souffler – le «réflexe senior» et le «réflexe handicap» doivent être associés dans cet inventaire, afin de mettre en place une politique transversale comprenant les cinq départements. C'est ce que nous avons déjà demandé dans notre motion M-1201 en faveur de l'accessibilité de toutes les prestations de la Ville pour les personnes en situation de handicap. Pour cette raison, nous sommes favorables au renvoi de la motion M-1469 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Maria Pérez (EàG). En ce qui concerne notre groupe, Madame la présidente, nous vous demandons de soumettre la motion M-1469 au vote sur le siège; je pense qu'il est inutile de renvoyer cet objet en commission. Ce que nous demandons au Conseil administratif, c'est de nous faire la liste des mesures qu'il prend pour mener une politique volontaire en faveur des personnes âgées. Mes préopinants ont exprimé ce que nous attendons, c'est-à-dire une politique transversale de tous les départements qui porte aussi bien sur la mobilité et l'aménagement des appartements que sur le social, notamment grâce à des activités culturelles adaptées.

Je rappelle à ce plénum que, lors du débat budgétaire, j'ai demandé une rallonge de la subvention municipale destinée à Pro Senectute et le renforcement de l'accompagnement administratif des personnes âgées. Je ne sais pas, Mesdames et Messieurs, si vous avez tous suivi à la télévision les reportages sur les personnes qui, pour des raisons de santé ou de baisse cognitive due à l'âge, ne savent plus très bien appréhender les documents sur papier qui arrivent dans leur boîte aux lettres et qui, par malheur, perdent leur logement suite à une maladie ou à un accident. Je pense que notre Ville doit lutter activement contre l'isolement. C'est vraiment le drame du XXI^e siècle et ce sera le grand défi pour l'avenir. Effectivement, il faut travailler à des mesures transgénérationnelles, parce qu'il est hors de question d'avoir une politique ségrégationniste ayant pour résultat de mettre les personnes âgées d'un côté et les «valides» de l'autre.

Je vous propose donc, Madame la présidente, de faire directement voter le renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif, afin qu'il revienne avec la liste des mesures prises en faveur des personnes âgées.

J'aimerais terminer en disant encore un mot sur le logement, car je pense que la Ville peut donner l'exemple dans ce domaine. Il y a eu de nombreuses plaintes de l'Association de locataires de la Ville de Genève / Gérance immobilière municipale (ALGIM). Des personnes âgées sont venues nous dire que la GIM pourrait améliorer la manière de les traiter, simplement en n'envoyant pas de résiliations de bail sans avoir pris langue avec les locataires concernés pour établir une concertation. Je rappelle que ces personnes, pour la plupart, résident dans des logements de la Ville depuis environ quarante ans! On peut donc déjà mettre en place certaines mesures à l'interne, avant de les confier à des partenaires. Lorsqu'on demande de faire preuve d'humanité à toute une série de partenaires et qu'on a envie d'avoir une politique sociale active, on devrait commencer par s'interroger sur les pratiques de l'administration elle-même. Il s'agit d'accompagner les personnes âgées et de leur permettre d'avoir accès à des logements décentes et bon marché.

Comme ma collègue tout à l'heure, je pense qu'il faut vraiment voter oui le 9 février prochain à l'initiative pour davantage de logements abordables.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que voilà une belle motion bateau pour les élections! Mais enfin, évidemment, ce qui est demandé... (*Remarque de M. Lathion.*) Oui oui, bien sûr, Monsieur Lathion, vous avez bien raison... C'est typiquement une motion démocrate-chrétienne, d'ailleurs! Je donne raison à M^{me} Pérez: je pense qu'il est inutile de renvoyer la motion M-1469 en commission et qu'il faut directement la voter sur le siège. En effet, ses invites sont claires: elle demande au Conseil administratif de nous faire l'inventaire de ce qui a été fait et de ce qu'il envisage de faire en faveur des personnes âgées. Par conséquent, je le répète, il faut directement renvoyer cet objet au Conseil administratif. On ne va pas faire 36 000 tours en commission avec ça!

Vous avez raison: il faut prévoir des logements pour les aînés. Je rappelle que l'Etat a aussi une politique en la matière et je pense qu'il sera nécessaire de coordonner l'action de la Ville avec celle du Canton. En effet, M. Poggia relance un peu la question des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et je pense que la Ville de Genève serait bien inspirée de se concerter avec l'Etat par rapport à cette problématique – car le vieillissement de la population est une problématique. C'est une nécessité!

Bien souvent, les aînés vivent dans leurs appartements depuis très longtemps, dans des immeubles anciens avec des baignoires et non des douches où les transformations sont extrêmement onéreuses. Aujourd'hui, il est possible – sur dérogation, mais c'est possible et relativement nouveau, suite à un amendement au règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL) voté par le Grand Conseil il n'y a pas si longtemps – de

construire des immeubles en installant directement des douches à l'italienne de plain-pied. Cela implique la modification complète du système d'écoulement des eaux, voilà pourquoi il est compliqué de le faire dans les anciens immeubles.

Evidemment, il faudra toujours avoir un seuil pour le siphon. En tout cas, il faut prévoir ces possibilités dans les nouveaux immeubles. C'est déroger à la loi générale sur le logement et la protection des locataires qui impose l'aménagement de baignoires mais, aujourd'hui, on peut le faire! Je pense que tout cela doit être évalué, bien sûr. Quant à la motion M-1469, elle demande simplement au Conseil administratif certaines statistiques. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme M^{me} Pérez, je vous invite à voter sur le siège son renvoi au Conseil administratif et non pas en commission.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administra... Non, Monsieur le conseiller municipal! (*Rires.*) J'ai hésité: Monsieur le conseiller senior, Monsieur le conseiller futur peut-être éventuellement administratif, ou juste Monsieur le conseiller municipal... Bref, Monsieur Sormanni, quoi!

M. Pierre Scherb (UDC). Cette motion attire notre attention sur un problème lancinant: la situation des personnes âgées dans notre société. L'Union démocratique du centre est très ouverte par rapport à cette question, qui nous préoccupe beaucoup et qui devrait tous nous préoccuper encore davantage. Nous venons de voir qu'il y a aujourd'hui des seniors pas si âgés que ça, qui ont cotisé aux assurances sociales durant toute leur vie et qui n'arrivent plus à payer leur loyer! Ces personnes sont même parfois expulsées de leur logement et doivent ensuite être relogées par l'Hospice général ou d'autres acteurs sociaux.

La motion M-1469 va tout à fait dans notre sens. Il est clair qu'on pourrait sûrement la détailler en commission et voir plus large, mais il s'agit en tout cas d'un problème capital qui est celui du logement. Je rappelle que le droit au logement, ici dans le canton de Genève, est garanti par la Constitution. Pour ces raisons, nous voulons aller de l'avant et sommes d'accord avec le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). J'aimerais apporter un complément: la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a déjà travaillé sur la motion M-1146 – elle aussi déposée par le Parti démocrate-chrétien, d'ailleurs – intitulée «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?», qui concerne plus particulièrement les questions d'aménagement par rapport aux personnes âgées. La commission a fait tout un travail là-dessus et a eu des échanges avec la Plateforme des associations d'aînés

de Genève, dont les représentants ont insisté sur l'importance de la concertation et la nécessité d'inclure les aînés dans le dialogue sur les propositions politiques les concernant. C'est d'ailleurs ce que la FÉGAPH avait fait aussi par rapport à la motion M-1201 sur le handicap.

La motion M-1146 amendée a été acceptée à l'unanimité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; le rapport M-1146 A figure à notre ordre du jour. Je trouve que ce serait un très bon complément au débat de ce soir, si nous le traitons en urgence lors d'une prochaine session plénière pour voter cette motion, étant donné qu'elle va dans le même sens que celle dont nous débattons ce soir. Il est quand même un peu triste qu'un tel objet reste à l'ordre du jour sans pouvoir être accepté. Je proposerai donc l'urgence la prochaine fois.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je prends la parole, car c'est quand même un peu fort de café, ce qu'on entend ici! M. Sormanni a raison sur ce point: on voit qu'on est vraiment en période électorale!

D'abord, nous avons discuté au sein du groupe des Verts et, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous soutiendrons le renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif. Pourquoi? Parce que nous sommes assez fiers du travail fait ces dernières années au niveau du social par notre magistrate M^{me} Esther Alder, que je tiens ici à remercier encore. La population l'en a remerciée pendant toute cette période, chaque fois qu'elle l'a brillamment réélue.

Je trouve également fort de café, Monsieur le conseiller municipal Lathion qui n'êtes pas candidat au Conseil administratif, de venir vous préoccuper ici des seniors – cela, vous avez tout à fait raison de le faire – alors que vous avez soutenu les coupes budgétaires et la baisse de l'aide aux associations qui travaillent dans le social et s'occupent donc aussi des personnes âgées, alors qu'il a fallu se battre encore et encore, récemment en commission des finances, pour maintenir l'aide à la Croix-Rouge parce que vous aviez refusé le soutien fourni aux personnes âgées par cette organisation. J'espère, Monsieur le conseiller municipal, que la droite du Conseil municipal qui a aujourd'hui des trémolos dans la voix en évoquant les personnes âgées – ce que je salue! – s'opposera à l'augmentation de l'âge de la retraite. Evidemment, vous voterez non le 9 février à l'initiative de l'Association suisse des locataires (ASLOCA) pour des loyers abordables... Pourtant, comme cela a été dit précédemment, ce sont les personnes âgées qui ont le plus besoin de ces loyers abordables! Mais, à ce jour, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre ont décidé de voter non au logement abordable.

Pour notre part, nous sommes fiers du bilan de notre magistrate et nous soutiendrons la demande de renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif, afin que nous puissions publier son bilan avant les élections. J'espère, Mesdames

et Messieurs de la droite, que vous serez cohérents tout au long de ces cinq prochaines années – si vous êtes encore au Conseil municipal – et que vous soutiendrez les plus défavorisés, dont principalement les seniors de notre canton. Voilà, je vous remercie! (*Quelques applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Ecoutez, je ne pensais pas entrer dans une pareille polémique après l'intervention de M.Gomez. D'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rassurer: je ne suis pas candidat au Conseil administratif, ni au Conseil municipal que je vais quitter. A entendre les invectives de M.Gomez, je pourrais dire que je le quitterai même volontiers... Eh bien, non! Ce ne sera pas le cas, parce que vous allez me manquer.

Mais de grâce! Cette motion ne s'inscrit pas du tout dans un contexte électoral! Je l'ai déposée le 4 octobre 2019 et elle a été annoncée au plénum le 14. Elle émane tout simplement d'une politique qui est celle du Parti démocrate-chrétien. Comme l'a très justement rappelé M^{me} Studer, on avait déposé une autre motion il y a longtemps, la M-1146 intitulée «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?», dont le rapport de commission est en attente à l'ordre du jour. Nous continuerons dans ce sens! Que cela plaise ou non à M.Gomez! Alors, de grâce, foin des invectives! Allons de l'avant pour les aînés, car c'est vraiment une problématique qui nous concerne tous – politiques ou pas!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, il est très satisfaisant de voir que ce plénum sera finalement unanime à considérer la question du vieillissement de la population comme prioritaire et que cette préoccupation est apparemment partagée.

Je remercie M. Lathion pour la motion M-1469. En effet, on développe des feuilles de route et on a parfois l'impression que ces documents finissent sous une pile... Voir que le travail des conseillers municipaux et des conseillères municipales est vraiment de suivre les politiques publiques menées par le Conseil administratif, c'est aussi une reconnaissance pour nous.

Effectivement, le Conseil administratif avait adopté en 2015 une feuille de route avec un certain nombre d'objectifs liés à la vieillesse. Je suis même heureuse que vous proposiez le renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif, afin que nous puissions vous informer de tout le travail qui a été accompli, tant en matière de lutte contre l'isolement et de reconnaissance sociale de nos aînés qu'en termes d'information et de prestations sociales via les points info-services. J'en profite pour évoquer un travail réalisé par mon département: nous produirons tout prochainement un guide des seniors qui sera diffusé sous différentes formes, dont l'édition numérique. Les seniors aussi évoluent!

Il faut se rappeler également que la catégorie des personnes âgées comporte parfois – et de plus en plus – quatre générations successives. Il s’agit donc là d’une politique complexe. Au sujet des enjeux futurs, les transferts de charges joueront évidemment un rôle important en ce qui concerne la politique sociale en faveur des aînés. Cette problématique est abordée dans les négociations entre le Conseil d’Etat et les communes et il faut s’attendre à ce que les municipalités doivent prendre en charge beaucoup plus de volets liés au soutien des personnes âgées.

Il a été fait référence à l’étude de la FéGAPH. Il est clair que les personnes âgées ne sont pas des personnes handicapées, mais elles sont souvent confrontées aux mêmes difficultés. Telle est la raison pour laquelle cette étude est très importante pour la Ville de Genève, car cela permettra de faire en sorte que ces différents publics puissent réellement accéder à toutes les infrastructures accessibles à tout un chacun lorsque tout va bien. Donc oui, Mesdames et Messieurs, nous vous donnerons un rapport sur tout ce qui a été fait dans ce sens.

Dans les invites de la motion M-1469, beaucoup d’aspects portent sur l’habitat, les constructions et notamment la GIM; je laisserai mes collègues répondre sur toutes les avancées faites dans ce domaine. J’aimerais toutefois rappeler encore que nous avons réussi un joli partenariat avec les Transports publics genevois (TPG) en collaborant à la création de la ligne 35, plébiscitée par la population, qui rend aujourd’hui accessibles non seulement des infrastructures hospitalières et médicales, mais aussi des équipements culturels.

Pour conclure, j’ajouterai que la lutte contre l’isolement est une priorité dans le cadre de la politique sociale de proximité. Toutes nos équipes, dans les différents secteurs, mettent en place des projets dans ce sens. Nous soutenons aussi, par le biais d’appels à projets, des initiatives favorisant justement les rencontres intergénérationnelles et la lutte contre ce véritable fléau qu’est l’isolement des personnes âgées. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, je vous remercie de votre demande. Nous ferons en sorte de vous donner aussi vite que possible un compte rendu sur la politique de la vieillesse en Ville de Genève.

La présidente. La plupart des groupes ont demandé le renvoi de la motion M-1469 au Conseil administratif. A part le vote sur le siège, la commission du logement et la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont été proposées aussi. La majorité du plénum ayant demandé le renvoi au Conseil administratif, je commence par ce vote-là.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 71 oui contre 1 non.

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui faire rapport de toutes les mesures prises en faveur des personnes âgées, conformément aux promesses et aux objectifs énoncés pour la législature 2015-2020;
- de lui indiquer les recommandations fournies aux mandataires désignés pour la construction des nouveaux immeubles de la Ville confirmant la politique en la matière énoncée pour la législature;
- de lui fournir la liste des immeubles et logements de la Ville de Genève ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées durant ladite période.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Motion du 15 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Du logement, des arbres et de l'air aux Pâquis! Enterrons le parking des Alpes et la gare routière» (M-1492)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'emplacement actuel de la gare routière à la place Dorcière est un non-sens;
- que la motion M-782 (datant de 2008!) intitulée «De l'air à la place Dorcière» a été adoptée par le Conseil municipal le 29 avril 2019;
- que cette motion demande en particulier de chercher un lieu adéquat pour une gare routière en ville de Genève et de réhabiliter la place Dorcière en un lieu plus agréable;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3708.

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

- qu'en parallèle, il existe un projet de la Fondation des parkings qui prévoit de financer entièrement la construction d'un immeuble d'habitation de 45 appartements à la place du parking des Alpes;
 - que le parking des Alpes serait enterré en dessous de l'immeuble d'habitation, toujours aux frais de la Fondation des parkings;
 - qu'une des options envisagées par la Fondation des parkings est de consacrer le premier étage du parking à la gare routière, afin de libérer la place Dorcière et de la rendre conviviale;
 - que le manque de volonté politique d'accélérer, voire de concrétiser ce dossier, est flagrant;
 - que le remplacement d'un parking par du logement, l'enterrement d'un parking existant sur la rive droite et l'aménagement et la végétalisation d'une place au centre-ville devraient être prioritaires en Ville de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de soutenir sans délai la Fondation des parkings dans ce projet de construction d'un immeuble d'habitation et d'enterrer le parking des Alpes;
 - notamment de donner un droit de superficie à la Fondation des parkings en vue d'enterrer le parking des Alpes;
 - d'examiner, parallèlement aux autres possibilités (notamment le déplacement de la gare routière à Montbrillant ou à proximité de l'aéroport), le déplacement de la gare routière dans le parking souterrain;
 - de proposer au Conseil municipal un crédit d'étude en vue de l'aménagement et de la végétalisation de la place Dorcière.

Préconsultation

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je remercie le Conseil municipal d'avoir accepté l'urgence sur la motion M-1492. Elle concerne en effet un projet important pour la Ville de Genève, car il répond à plusieurs de nos préoccupations. (*Brouhaha.*) Madame la présidente, pouvez-vous demander le silence derrière moi? Ce bruit me gêne! Il s'agit en fait de réhabiliter un site de la rive droite situé aux Pâquis, à proximité de Saint-Gervais: la place Dorcière, près de la place des Alpes. Aujourd'hui, cet endroit est une véritable calamité, vous le savez, Mesdames et Messieurs. C'est vraiment un non-sens en matière d'aménagement! Nous sommes ici dans l'hypercentre... (*Brouhaha. La présidente tape sur son bureau pour réclamer le silence.*)

La présidente. Ce serait bien de baisser le ton, s'il vous plaît! Tous!

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Monsieur... Je ne sais pas qui a parlé. Si vous trouvez que ce n'est pas intéressant, vous pouvez sortir boire un verre! Je crois que ça vous fera du bien!

Nous sommes donc dans l'hypercentre, à proximité de la gare ferroviaire et d'hôtels prestigieux, dans un quartier commerçant à la fois populaire et touristique. C'est là que se trouve la gare routière, avec beaucoup de bus desservant des lignes régionales et internationales. Or non seulement ces bus ne respectent pas toujours les normes antipollution en vigueur en Suisse mais, de plus, ils gênent souvent la fluidité du trafic à la rue des Alpes. On a là aussi le parking des Alpes, qui est un parking hors sol de plusieurs étages entre des immeubles d'habitation. Il est vétuste, avec des places étroites, et il comporte un étage qui ne peut pas être utilisé.

Telle est la situation actuelle. Pourtant, depuis 2018, la Fondation des parkings a le projet d'enterrer le parking des Alpes pour construire au-dessus un immeuble d'habitation comportant 45 logements. Aucun financement de la Ville n'est sollicité dans ce cadre. La Fondation des parkings m'a confirmé que le projet est prêt, techniquement parlant, depuis 2018; elle attend simplement que la Ville veuille bien s'y plonger. Le manque de volonté politique du magistrat concerné est assez criant et scandaleux, dans ce dossier! J'ignore si c'est lié au fait qu'il a essayé entre-temps de nous vendre la destruction du cinéma Plaza, à deux pas de là, pour le remplacer par un parking et un centre commercial – en tout cas, c'est quelque chose de surréaliste!

Ici, il s'agit d'étudier un beau projet et d'en examiner sérieusement les alternatives. En effet, différentes alternatives sont proposées par la Fondation des parkings. La première consiste tout simplement à enterrer le parking actuel en conservant le même nombre de places, sous l'immeuble de logements à bâtir au-dessus. La seconde serait de construire un parking plus grand en déplaçant parallèlement la gare routière en sous-sol. Cela nécessiterait d'examiner la question à la fois du nombre de places de parking à créer et de la suppression des places en surface dans le périmètre légal. J'ajoute que ce n'est pas un luxe d'avoir un espace plus végétalisé dans le quartier des Pâquis, qui en manque cruellement!

Le 29 avril 2019, nous avons adopté la motion M-782, qui date de 2008 – à savoir d'il y a plus de dix ans, je vous félicite... – et demande de chercher un autre lieu adéquat pour la gare routière. A titre personnel, en ce qui concerne le déplacement de la gare routière, je préférerais quant à moi qu'elle ne soit pas dans l'hypercentre, mais enfin... Je pense qu'on doit examiner toutes les alternatives en commission. Tous ces projets et les questions qu'ils soulèvent doivent être considérés dans leur ensemble et s'accompagner évidemment d'une discussion avec les habitants et les commerçants des Pâquis, ainsi qu'avec ceux de

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

Saint-Gervais. En effet, vu la proximité du site de Saint-Gervais, le projet des Alpes est peut-être susceptible d'aider à répondre à certaines revendications du Collectif d'habitants pour la mobilité à Saint-Gervais.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale auteure de cette motion. Je mets aux voix l'entrée en matière sur la motion M-1492. (*Remarque de M. Sormanni.*) Nous faisons toujours voter l'entrée en matière sur un nouvel objet avant de donner la parole aux membres du plénum, Monsieur Sormanni, vous le savez! C'est toujours la même chose! (*Remarque de M. Sormanni.*) Eh oui, on entre en matière sur une motion, Monsieur Sormanni... Que voulez-vous que je vous dise?

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 46 oui contre 13 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis désolé, Madame la présidente, visiblement, ça vous dérange que je prenne la parole! Comme d'habitude, d'ailleurs... Ecoutez, Mesdames et Messieurs, je vous dis franchement que je ne vois pas du tout l'intérêt de cette motion! D'abord, elle mélange plusieurs notions. La gare routière est une chose et le parking des Alpes en est une autre. De plus, je doute que tout ça ne coûte rien du tout à la Ville de Genève. Mais bon, admettons... et passons.

Je vous rappelle que nous avons déjà discuté dans cette enceinte de l'emplacement de la gare routière et que nous avons décidé de la maintenir au centre-ville... (*Brouhaha.*) ... pour des raisons assez évidentes de praticité. En effet, de nombreuses personnes – notamment des familles – utilisent ces bus aux destinations variées. Je pense par exemple aux jours de ski. De plus, la gare routière est gérée par la Régie autonome des transports parisiens (RATP), sauf erreur. On connaît ça, les copains français qui sont en grève!

Je ne vois pas comment on pourrait mettre la gare routière en sous-sol, avec ses cars d'une hauteur considérable. Cela se ferait certainement aux frais de la Ville de Genève et les coûts seraient considérables. De toute façon, c'est totalement irréalisable! A un moment donné, il a été envisagé de déplacer la gare routière aux alentours de Cointrin, vers l'aéroport. Je pense que c'était aussi une mauvaise idée, ne serait-ce qu'à cause de l'éloignement pour les utilisateurs.

Alors, qu'allons-nous étudier avec cette motion M-1492? Rien du tout! D'ailleurs, il y a des projets d'aménagement considérables dans le secteur:

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

l'agrandissement de la gare de Cornavin en sous-sol, le réaménagement de la place devant la gare et la modification de la circulation avec l'interdiction de circuler à cet endroit – projet que nous n'approuvons pas, mais qui est toujours à l'étude –, l'instauration de la circulation à double sens à la rue des Alpes...

Et voilà qu'au même moment, vous voulez démolir le parking des Alpes pour l'enterrer, construire un immeuble dessus et mettre la gare souterraine dessous! C'est simplement irréalisable! Premièrement, ça coûtera des sommes faramineuses; et deuxièmement, ça bloquera complètement la ville pendant dix ans. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les auteurs de cette motion, votre projet est totalement irréaliste et totalement irréalisable, et nous sommes totalement contre! Nous invitons donc ce plénum à faire de même. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a beaucoup de bruit dans la salle! Mesdames et Messieurs, il nous reste une heure de séance et nous traitons les urgences. J'imagine que vous avez beaucoup de choses à vous dire, mais veuillez parler doucement! Ce serait sympathique pour les orateurs!

M^{me} Maria Casares (S). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le référendum contre le parking Clé-de-Rive a été l'un des fers de lance du Parti socialiste. Vous l'avez appris par la presse, ce référendum a remporté un grand succès et la population de la Ville de Genève votera donc sur la construction de ce parking. (*Applaudissements.*) (*Remarque de M. Sormanni.*) J'y viens, Monsieur Sormanni! Laissez-moi le temps de m'expliquer! J'en suis à mon introduction.

Comme l'a dit ma collègue M^{me} Chaker Mangeat, le projet concernant la gare routière est très important. Au Parti socialiste, nous sommes des élus responsables. La motion M-1492 rejoint beaucoup de préoccupations du Parti socialiste, notamment en matière de logement et quant à la volonté d'enterrer les parkings. Cela permettra de créer un «poumon» dans ce périmètre, c'est-à-dire un espace qui pourrait très bien être aménagé de manière que les habitants et les habitantes puissent le récupérer et se l'approprier.

Pour le Parti socialiste, c'est là un projet important qui demande à être examiné. Nous soutiendrons donc le renvoi de la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, également pour connaître le projet de la Fondation des parkings. Nos commissaires à l'aménagement pourront poser toutes les questions nécessaires pour que le Conseil administratif nous présente ensuite une proposition un peu mieux ficelée que certains autres projets soumis à ce plénum. Pour ces raisons, je le répète, le Parti socialiste votera le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je commencerai moi aussi par une introduction. Tandis que le référendum contre le parking Clé-de-Rive a récolté le double des signatures nécessaires, ce qui montre que la population ne veut pas de nouveau parking au centre-ville, c'est avec plaisir que nous renverrons en commission la motion de M^{me} Alia Chaker Mangeat.

En effet, enterrer un parking de plus et déplacer une gare routière pour l'éloigner – nous, on espère la mettre plutôt vers l'aéroport – afin de créer du logement, c'est un projet intéressant. Cependant, il est important pour nous que ce terrain reste en mains publiques et nous insisterons là-dessus en commission. Nous veillerons à ce que la Fondation des parkings ne fasse pas de spéculation immobilière sur le périmètre concerné. Par ailleurs, nous déposerons un amendement afin de vraiment enterrer le parking des Alpes, c'est-à-dire de le tuer et non pas juste de le mettre en sous-sol...

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est tout à fait disposée à étudier la possibilité d'enterrer le parking des Alpes et de construire un immeuble dessus. Bien entendu, nous aussi nous sommes sceptiques quant à la possibilité de réaliser ce projet. Nous ne voyons pas trop comment les cars pourraient entrer dans un parking souterrain et s'y garer. Quant à l'éventualité de déplacer la gare routière ailleurs, la commission des travaux et des constructions s'en occupe depuis des années et M. Pagani a cherché partout des possibilités. A l'aéroport, on n'en veut pas! Le «conseil des anciens» de la Ville de Genève pensait aussi à la gare de Lancy-Pont-Rouge. Mais il est trop tard, tout est déjà construit. De toute façon, les touristes qui arrivent à la gare routière ne veulent pas se retrouver en bordure de la ville, mais vraiment au centre, là où se trouvent les attractions à visiter. Néanmoins, nous sommes d'accord avec le renvoi de la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour étudier ces questions.

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical est content qu'on renvoie la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est vrai qu'il faut libérer l'espace de la place Dorcière – en tout cas, nous le pensons. On sait qu'en plus du Léman Express nous aurons peut-être quand même une gare routière à Lancy-Pont-Rouge, avec l'autoroute à côté. Et si on déplaçait la gare routière actuelle vers l'aéroport, les gens qui arrivent en avion pourraient aller directement vers les stations de ski ou ailleurs.

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

L'idée d'enterrer le parking des Alpes est bonne. On pourrait aussi l'agrandir, ce ne serait pas mal pour compenser des places supprimées en surface aux Pâquis en vue de les mettre en sous-sol. On aurait donc un grand parking à cet endroit où faire la même chose qu'à Rive: libérer l'espace public, créer une zone avec des restaurants et des terrasses où les gens peuvent déambuler sans avoir de voitures partout, voire même où il sera possible de planter des arbres. Nous demanderons le renvoi de la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement et nous en serons très contents. Merci beaucoup!

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je voulais répondre à M. l'ingénieur Daniel Sormanni, M. l'architecte Daniel Sormanni, M. le juriste Daniel Sormanni, M. le porteur de projet Daniel Sormanni, M. le spécialiste en mobilité Daniel Sormanni... et lui dire que la Fondation des parkings a examiné les possibilités techniques du projet d'enterrer le parking des Alpes. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Concernant ce projet, j'aimerais tout d'abord rappeler le travail qu'a fait la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la motion M-782 intitulée «De l'air à la place Dorcière!», mentionnée dans la motion M-1492. La motion M-782 a accompagné la commission pendant exactement huit ans! Cela, parce qu'un déplacement des cars de la place Dorcière serait d'une très grande complexité: cette mesure dépendrait du Canton et serait très difficile à réaliser – même si, bien sûr, elle correspond parfaitement à un souhait des habitants de cette partie de la ville. Nous pourrions traiter à nouveau un objet là-dessus en commission, mais il me paraît peu probable qu'on puisse enterrer ces bus et ces cars en constante augmentation avec les transports *low cost* qui passent également par la gare routière.

Par ailleurs, il y a un projet de construction de logements. Nous aimerions bien savoir quel type de logements est envisagé. S'agit-il de logements pour étudiants, dont nous manquons et qui ne sont pas nombreux dans ce coin de la ville? Ou envisage-t-on de construire des logements comme à la rue De-Monthoux ou à la rue Abraham-Gevray, c'est-à-dire de l'habitat de luxe? C'est probablement la deuxième possibilité qui est prévue... En tout cas, on aimerait bien connaître ce projet!

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la gare routière est en effet une problématique qui nous anime depuis quelques années. Elle est en piteux état et même assez misérable, pour une ville internationale comme Genève qui reçoit tellement de monde tous les jours: des touristes de tous les coins de la planète, des voyageurs, des hommes d'affaires et autres. J'habite à côté de la gare routière et je peux vous en parler en long, en large et en travers, Mesdames et Messieurs! Ce sont des dizaines et des dizaines de bus qui arrivent ou démarrent là tous les jours – et parfois aussi au milieu de la nuit. Des centaines, voire des milliers de personnes utilisent tous les jours la gare routière. Or aujourd'hui, elle ne ressemble pas à grand-chose et il faut effectivement s'en occuper.

Mais quand j'entends qu'on envisage de la mettre au premier sous-sol d'un futur parking hypothétique qui serait construit sous l'actuel parking des Alpes, celui-ci étant remplacé par un immeuble, là, je vois qu'il y a des gens qui n'ont aucune idée de comment sont les Pâquis! Je vous invite à voyager de temps en temps, Mesdames et Messieurs: sortez de vos petits appartements confortables et venez voir les lieux dont vous parlez! Franchement, là, vous dépassez les bornes! On a de la peine à vous suivre! Mon collègue qui est aussi Pâquisard et moi, on a vraiment de la peine à comprendre comment vous avez pu ne serait-ce qu'imaginer une seconde mettre la gare routière au premier sous-sol du futur parking hypothétique... Comme je viens de vous le dire, des dizaines de cars transitent par là tous les jours et, souvent, plusieurs arrivent ou partent en même temps. Comment pouvez-vous imaginer qu'ils arrivent à manœuvrer dans la toute petite rue Thalberg, qui finit quasiment en cul-de-sac et qui tourne à angle droit sur une autre rue de 4 m de large à tout casser? C'est simplement impossible! Un car ne peut pas faire demi-tour à cet endroit! Expliquez-moi, Madame Chaker Mangeat, comment vous avez pu avoir cette idée!

Quant à déplacer la gare routière à l'autre bout du canton, il est vrai que ce serait finalement assez logique: les gens qui prennent le bus pour arriver au centre-ville, on les envoie à l'autre bout du canton! Ça me semble vraiment très logique... Mais voyons, dans toutes les grandes villes intelligentes du monde ils ont fait la même chose... Moi, je ne sais pas si vous avez déjà voyagé, Mesdames et Messieurs! J'ai à plusieurs reprises eu l'honneur et le plaisir de prendre des cars pour voyager d'une ville à une autre, que ce soit en Turquie, en Ukraine, au Brésil ou ailleurs. Eh bien, les gares routières se trouvent au centre-ville ou à proximité, souvent près d'une gare ferroviaire ou de l'aéroport – mais le plus près possible du centre. Quand on prend un moyen de transport public et populaire comme le car, la logique veut que ce soit pour éviter de faire des déplacements inutiles ou de devoir encore prendre des taxis pour se rendre à la destination finale!

Motion: enterrer le parking des Alpes et la gare routière
(réaménagement de la place Dorcière)

Par conséquent, le projet présenté ici est certes intéressant... mais plutôt pour la poubelle que pour autre chose! Mesdames et Messieurs, je trouve qu'on nous propose ici un peu n'importe quoi! Si c'est juste pour se mettre en avant à cause des élections, je pense que vous avez perdu un électorat aux Pâquis, Madame Chaker Mangeat!

M. Daniel Sormanni (MCG). Puisqu'il paraît que je suis ingénieur spécialiste, je dirai juste trois mots, Madame la présidente, pour vous demander de signaler à M^{me} Chaker Mangeat que, pour ma part, je n'ai pas parlé du parking des Alpes. J'ai parlé du déménagement – c'est-à-dire de l'enterrement éventuel – de la gare routière. C'est quasiment impossible à réaliser et cela impliquerait effectivement l'Etat. Je crois qu'il faut parfois savoir raison garder. Je rappelle aussi que nous avons voté des centaines de millions de francs pour l'agrandissement de la gare de Cornavin en sous-sol, que les travaux commenceront très bientôt et qu'ils généreront évidemment un certain nombre de nuisances dans le quartier pour de très, très longues années...

Par conséquent, je ne vois pas comment rajouter un éventuel parking souterrain pour mettre les cars de la gare routière sous la place Dorcière, en plus de la démolition du parking des Alpes et de la construction d'un immeuble. Cela me paraît totalement irréaliste! C'est de cela que j'ai parlé tout à l'heure – et de rien d'autre! Par conséquent, je crois qu'il faut envoyer la motion M-1492 là où elle le mérite, c'est-à-dire à la poubelle!

(La présidence est reprise par M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente.)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je pense que M. Spuhler et M. Sormanni devraient commencer par lire notre motion, avant de répondre en disant n'importe quoi. La motion M-1492 concerne tout d'abord l'enterrement du parking des Alpes existant, qui est hors sol et que la Fondation des parkings propose de mettre en sous-sol pour construire des logements à la place. De plus, j'ai dit que la Fondation des parkings avait aussi d'autres alternatives, dont la possibilité de laisser deux étages aux cars de la gare routière dans le parking souterrain. C'est une méthode qui fonctionne, par exemple à Amsterdam. Le but de cette motion est justement de... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs!

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Le but de cette motion est justement de renvoyer ce projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour étudier ces alternatives et examiner également la question du droit de superficie si l'on enterre le parking de la place des Alpes. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer la motion M-1492 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 60 oui contre 13 non.

8. Motion du 15 janvier 2020 de M^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Une carte d'identité municipale pour les mineurs non accompagnés en Ville de Genève» (M-1493)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une certaine de mineurs non accompagnés résident en Ville de Genève et que leur prise en charge par les services de l'Etat n'est pas conforme aux engagements internationaux de la Suisse et en particulier à la Convention sur les droits de l'enfant. A titre d'exemple, de nombreux mineurs ne bénéficient pas d'un hébergement, ne sont pas scolarisés et ne bénéficient de soins médicaux qu'en cas d'urgence. Pour certains de ces mineurs, l'Etat, soit le Service de protection des mineurs (SPMi), n'entreprend pas de démarches pour leur désigner un représentant légal;
- qu'en l'absence de reconnaissance de leur statut de personnes particulièrement vulnérables et parfois même de tout représentant légal, ces enfants font l'objet de contrôles récurrents de la part de la police, contrôles lors desquels ils sont incapables de s'identifier car ils ne possèdent pas de document d'identification et sont donc emmenés systématiquement au poste de police;
- que ces mineurs n'ont pas de ressources financières;
- qu'en l'absence de carte d'identification, ils n'ont que peu d'accès aux services publics communaux ou cantonaux, par exemple aux bibliothèques municipales, aux cours proposés par le Service des sports, etc.;
- les expériences d'autres Villes, dont en Suisse celle de la Ville de Zurich avec le projet «Züri City Card»;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3710.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir une carte d'identité municipale avec photographie qui permette aux mineurs non accompagnés de s'identifier et d'avoir accès ou d'élargir l'accès aux services publics communaux (bibliothèques, Service des sports, maisons de quartier ou autres);
- de reconnaître les droits et devoirs des mineurs non accompagnés, qui sont des habitants de la Ville de Genève;
- de s'engager auprès du Canton pour que la carte d'identité municipale soit reconnue par les services cantonaux, notamment de police, comme moyen d'identification.

Préconsultation

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, vous connaissez la situation désastreuse des mineurs non accompagnés. Évalués à une centaine en Ville de Genève, leur prise en charge par l'Etat n'est pas conforme aux engagements internationaux de la Suisse, en particulier à la Convention relative aux droits de l'enfant. Pas d'hébergement, pas de scolarisation, pas de formation, des soins médicaux seulement en cas d'urgence, pas de ressources financières... Ce que vivent ces jeunes à Genève est intolérable et a souvent été dénoncé. Ils occupent aujourd'hui le Grütli et rendent ainsi visible leur situation bien cachée et désastreuse.

Mais que peut faire notre municipalité? Plusieurs Villes, aux Etats-Unis, en Europe et ailleurs en Suisse, dont celle de Zurich, ont développé des approches par rapport à cette problématique. La motion M-1493 propose une action qui relève de la compétence de la Ville: établir une carte d'identité municipale, avec photographie, qui permette aux mineurs non accompagnés de s'identifier et d'avoir accès ou un accès élargi aux services publics communaux comme les bibliothèques, les services du département de la culture et du sport, les maisons de quartier et autres. Par cet acte même de reconnaître les droits et les devoirs des mineurs non accompagnés qui sont, de fait, des habitants de la Ville de Genève, notre municipalité devra également s'engager auprès du Canton pour que la carte d'identité municipale soit reconnue par les services cantonaux – notamment par la police – comme moyen d'identification.

Nous proposons que la Ville donne une réponse digne à une situation que nous dénonçons. Merci de voter l'entrée en matière sur cette motion!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 37 oui contre 31 non.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Omar Azzabi qui demande le débat accéléré sur cet objet, c'est-à-dire l'intervention d'une seule personne par groupe. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 55 oui contre 7 non (1 abstention).

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, contrairement aux requérants d'asile mineurs non accompagnés, les mineurs non accompagnés n'ont pas demandé l'asile en Suisse. Ils ne demandent pas le statut de réfugiés, car ils viennent pour la plupart du Maghreb, région considérée comme suffisamment sûre par les autorités. S'ils demandaient l'asile, ils risqueraient certainement d'être déboutés.

De nombreux mineurs non accompagnés sont arrivés par la mer dans des circonstances traumatiques, après avoir dû abandonner leur famille et leurs amis et avoir laissé derrière eux une partie de leur vie. De plus, ces jeunes doivent prouver qu'ils sont mineurs, ce qui est particulièrement difficile, parce qu'ils ne possèdent pas ou plus les papiers nécessaires. Afin de déterminer leur âge, les autorités utilisent parfois des pratiques et des méthodes dégradantes et scientifiquement peu fiables, comme les tests osseux.

Une fois leur minorité reconnue, ces jeunes mineurs non accompagnés sont pris en charge par le Service de protection des mineurs (SPMi). Malheureusement, cette prise en charge est arbitraire et inadéquate. La loi requiert que tout mineur ait un représentant légal, mais le SPMi met parfois des mois à leur en attribuer un. De plus, jusqu'à aujourd'hui – et c'est ce que nous déplorons – une grande partie de ces jeunes sont logés dans des hôtels ou des foyers sans accompagnement psychosocial adéquat.

Les jeunes mineurs non accompagnés qui occupent en ce moment les locaux du Grütli nous interpellent sur cette situation gravement insatisfaisante. Ils ont raison d'exiger que leur droit au logement, leur droit à la formation, leur droit à des conditions de vie décentes leur soient accordés.

Le Conseil administratif, quant à lui, a décidé de prendre cette occupation au sérieux en proposant notamment l'introduction d'une carte de légitimation telle que celle dont vous a parlé Brigitte Studer, d'Ensemble à gauche. Les mineurs non accompagnés en font la demande. Le groupe socialiste soutient la volonté du Conseil administratif d'entamer un dialogue avec la Délégation à la migration du Conseil d'Etat.

Enfin et surtout, les autorités municipales aussi bien que cantonales se doivent de critiquer la politique d'asile restrictive de la Confédération et de se

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

battre pour que cette politique soit modifiée car, à cause d'elle, nous risquons d'avoir en toujours plus grand nombre ici cette population de mineurs ou de majeurs qui demandent protection, mais ne tentent même plus de suivre la procédure d'asile et n'ont pas accès à une procédure de régularisation. Ainsi, les cantons et les villes se renvoient la balle et se retrouvent à devoir se débrouiller seuls pour y faire face. Quant à lui, le Secrétariat d'Etat aux migrations, au niveau de la Confédération, s'en lave les mains. Ceux qui ne demandent pas l'asile n'existent pas à ses yeux et ceux qui ont demandé l'asile mais ont quitté les centres d'hébergement n'existent plus. Dans tout ce processus, notre humanité se perd au long de cette chaîne de responsabilités non assumées. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La motion M-1493 nous demande de créer une carte d'identité municipale pour les mineurs non accompagnés. Il faut savoir que, si l'on peut réceptionner sa carte d'identité au niveau de sa propre commune, la compétence de la délivrer reste néanmoins au niveau de la Confédération.

Une carte d'identité est un document officiel d'identification, or celle qui est demandée ici serait une fausse carte, en quelque sorte. Ce serait une carte spéciale qu'on donnerait aux mineurs non accompagnés et qui ne serait pas une vraie carte avec un caractère légal. Ne compromettrait-elle pas – ou même ne contredirait-elle pas – les recherches opérées par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) au niveau fédéral? Il est difficile, précisément, d'identifier certains de ces migrants mineurs. On ne sait parfois ni quelle est leur réelle identité, ni de quel pays ils viennent, ni quel âge ils ont. Nous avons donc un peu de peine à imaginer qu'on puisse leur donner une carte d'identité, alors que l'identité de certains d'entre eux est en cours d'évaluation ou de recherche par le SEM.

Par ailleurs, une telle carte ne changerait en réalité rien pour eux. Cela ne leur donnerait aucun droit supplémentaire, sauf peut-être à leur faire croire qu'ils sont déjà acceptés dans notre pays et à leur donner de faux espoirs. De ce fait, on pourrait causer à ces jeunes mineurs un préjudice plus grand que le gain qu'on veut leur apporter. De plus, cela créerait des inégalités de traitement entre migrants. En effet, on vient de faire une loi de répartition des tâches entre les communes et le Canton – et là, on voudrait que la Ville de Genève fasse par elle-même des cartes d'identité pour cette catégorie de mineurs, alors que ceux qui vivent dans d'autres communes genevoises n'en auraient pas! Il y aurait là une inégalité de traitement.

C'est donc une fausse bonne idée qui ne pourrait que causer davantage de perturbations et ne sera donc pas retenue par le Parti libéral-radical. Merci pour votre écoute, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, qu'il est loin, le temps des radicaux! Qu'il est loin, le temps de l'humanisme! Qu'il est loin, le temps du libéralisme – mais sans identité, évidemment! Les Vertes vous démontreront ce soir pourquoi une carte d'identification pour les mineurs non accompagnés (MNA) répond à une obligation légale et donne des droits fondamentaux, ainsi que l'accès à des prestations publiques que le collectif Lutte des MNA demande. Ce collectif met en lumière un problème récurrent dans le canton de Genève, qui s'explique entre autres par une déresponsabilisation de l'Etat. Cela ne peut plus durer.

La prise en charge et l'accompagnement des personnes mineures sans statut légal est une obligation d'Etat régie dans au moins deux lois suisses: la loi sur l'asile et l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, ainsi que la loi sur les étrangers et la directive sur le retour. Nonobstant le statut de chacun de ces mineurs, un document d'identité local permettra à celles et à ceux qui sont sans papiers de jouir de certains droits fondamentaux garantis par la Constitution suisse et la Constitution genevoise, à savoir le droit à la vie, le droit à la dignité, le droit à l'éducation et le droit au logement. En tant que collectivité publique, la Ville de Genève ne peut omettre les moyens mis à sa disposition afin que les mineurs étrangers dans notre pays jouissent de leurs droits fondamentaux régis dans le droit international, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative au statut des réfugiés.

Si la Ville de Zurich a montré la voie, suite à une pétition signée par 8400 personnes, en créant la Züri City Card, c'est que cette mesure correspond à un vide juridique lui permettant de remplir ses obligations légales vis-à-vis des enfants. Ce concept de *Sanctuary cities*, les villes sanctuaires, s'inspire de diverses cités nord-américaines. Ces dernières ont constaté qu'une communauté ne peut pas fonctionner si un nombre important de résidents évite les installations publiques telles que les hôpitaux ou ont peur d'appeler la police en cas d'urgence. Les villes sanctuaires ont donc développé leurs propres cartes d'identité municipales, qui identifient leurs propriétaires comme citoyens. Cela donne aux sans-papiers une sécurité de résidence dans les zones urbaines et les aide à revendiquer leurs droits.

La création d'une carte d'identité municipale pour éviter l'exclusion et permettre réellement à toutes et à tous d'accéder aux prestations municipales, sans discrimination aucune, répond d'ailleurs à une motion des Verts votée par le Grand Conseil en 2019, la M 2487, qui demandait une prise en charge immédiate et de qualité des MNA ne relevant pas de l'asile, notamment sur le plan de l'hébergement et de l'accompagnement sociosanitaire.

Le débat de ce soir, Mesdames et Messieurs, nous oblige à parler de manière plus générale de la situation des MNA qui ne relèvent pas du cadre de l'asile. En tant que délibératif municipal, nous sommes en mesure de critiquer fortement

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

l'inaction de l'Etat en la matière. Que ce soit au niveau du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), du Département de la cohésion sociale (DCS) ou encore du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), les appels à l'aide répétés de la société civile n'ont pas été entendus depuis de nombreuses années. Le manque de collaboration entre les départements cantonaux a d'ailleurs été souligné dans un rapport de la Cour des comptes relatif aux MNA.

Le Conseil administratif a déployé tous les moyens à sa disposition pour répondre de manière temporaire à la situation d'urgence des MNA – et cela, malgré le fait que cette problématique relève de la compétence cantonale. Les revendications du collectif Lutte des MNA sont pourtant les mêmes depuis de nombreuses années, il ne demande pas l'impossible – à savoir: que plus aucun jeune ne dorme dans la rue, l'ouverture de nouveaux foyers à taille humaine pour les MNA, les ex-requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), ainsi que les jeunes majeurs quel que soit leur statut légal.

J'en profite pour noter ici que, si l'hôtel Aïda peut accueillir aujourd'hui 20 MNA et qu'un autre projet de centre d'accueil est en cours, dans les conditions actuelles, le minimum des normes sociales acceptable n'est pas garanti. De ce fait, il faut mettre d'autres moyens à disposition pour accueillir quelque 80 MNA dénombrés dans notre canton, appliquer la présomption de minorité, assumer la prise en charge qui en découle et cesser immédiatement tous les tests de vérification de minorité. Il faut également assurer la scolarisation de tous ces jeunes jusqu'à 18 ans, ainsi qu'un accès à des formations professionnelles qualifiantes. Dans ces circonstances, le SPMi doit pouvoir octroyer un toit et une formation de base à tous les MNA qui en font la demande dans notre canton, en particulier à celles et à ceux qui sont sans statut légal dans notre pays.

A ce propos, je me permets ici de condamner les coupes budgétaires liées aux postes requis par le SPMi que le Grand Conseil a votées dans le cadre du budget cantonal 2020. En effet, au-delà de l'urgence de la situation elle-même, il est intolérable que le service en question ne dispose pas des moyens à la hauteur de cette urgence et, surtout, à la hauteur des obligations légales de l'Etat.

Je conclurai en citant un défenseur des sans-voix, l'homme qui nous a toutes et tous appelés à nous indigner, un certain Stéphane Hessel qui disait: «Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers.» Une société fière, c'est une société qui n'a pas de sans-papiers. Les Vertes vous appellent donc ce soir à voter en faveur de ce projet de motion M-1493, Messieurs-dames, tout en exigeant du Conseil administratif qu'il exhorte le Canton à mettre en place un plan d'action global pour honorer les droits de ces enfants. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je crois qu'on se trompe de cénacle pour débattre de cette problématique, car elle est cantonale et non communale. Quant à moi, je trouve tout à fait inadmissible que ce soient des locaux municipaux – comme par hasard! – que l'on occupe pour faire pression sur l'Etat, avec la bénédiction du Conseil administratif d'ailleurs très présent ce soir, comme nous le voyons ci-devant... (*Rires. Les membres du Conseil administratif sont absents.*)

Et voilà qu'on remercie nos magistrats de prendre leurs responsabilités! Mais on est complètement à côté de nos pompes! Pourquoi? Tout simplement parce que, même si c'est malheureux, c'est comme ça: ces jeunes sont souvent envoyés en Suisse par leurs familles – et d'ailleurs, une grande partie d'entre eux ne sont pas plus mineurs que je ne le suis moi-même! Nous n'avons aucun moyen de le vérifier, si ce n'est par une analyse ADN que nous n'avons pas l'autorisation de faire.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que nous devions nous occuper de cette affaire au niveau du Conseil municipal. De plus, je trouve assez fort de café d'entendre le Parti socialiste nous dire que c'est à nous de traiter le problème des MNA – vous transmettez à M. Deonna, Madame la présidente – alors que c'est justement le Parti socialiste, par l'intermédiaire de son conseiller d'Etat M. Apothéloz, qui est en charge de cette affaire au niveau cantonal. Eh bien, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, demandez-lui de faire quelque chose! Parce que jusqu'à présent, il ne fait pas grand-chose! Il roupille! Pour ces raisons, je crois que ce n'est pas à notre commune de s'occuper de cette problématique. C'est à nouveau quelque chose qu'on veut nous faire croire, une nouvelle ruse qui est employée ici. D'ailleurs, M^{me} Emery-Torracinta – socialiste aussi, zut... – a déclaré à TV Léman bleu il y a peu, lors de la précédente occupation à l'hôtel Aïda, qu'il ne fallait pas donner à ces gens de faux espoirs.

En Espagne aussi, ils ont discuté de cette problématique face à l'afflux de ces soi-disant mineurs qui viennent du Maghreb. Eh bien, ils discutent avec les pays concernés et ils renvoient ces gens chez eux. A un moment donné, ce n'est plus possible!

Et puis alors, le bouquet – le grand bouquet! – c'est de dire qu'on va leur donner une carte d'identité. C'est nouveau! Alors maintenant, la commune peut faire des cartes d'identité valables? Mais c'est quoi, ce travail? C'est parfaitement illégal! Si la commune se mettait à faire ce genre de cartes d'identité, nous nous débrouillerions pour déposer plainte pour diffusion de cartes d'identité illégales. Les cartes d'identité et les passeports, c'est le domaine de la Confédération, la tâche d'exécution étant déléguée aux cantons. Là, on est vraiment à côté de la réalité! Ce n'est pas à nous, une commune – quelle qu'elle soit –, de nous occuper de cette problématique, mais au Canton de la régler et de prendre les mesures qui s'imposent.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Quant à moi, je demande aussi au Conseil administratif de prendre ses responsabilités. Mais il n'est pas là... C'est donc la preuve qu'il n'a pas envie de les prendre! Bien au contraire! En tout cas, certains de ses membres se sont rendus au Grütli pour appuyer l'occupation des locaux par le collectif Lutte des MNA. Je trouve ça parfaitement scandaleux et inadmissible! Je pense que le Conseil administratif serait bien avisé de faire en sorte que cette occupation cesse! Chacun doit prendre ses responsabilités dans ce dossier – c'est-à-dire avant tout M. Apothéloz, conseiller d'Etat socialiste.

Telle est la raison pour laquelle je vous invite évidemment à rejeter la demande illégale formulée dans la motion M-1493, Mesdames et Messieurs, car elle ne relève pas de notre compétence! J'ai dit! (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, rassurez-vous, je serai très brève, car nous avons déjà entendu mes préopinants faire de grands discours... Le Parti démocrate-chrétien est très sensible à la cause de ces enfants sans papiers et sans accompagnants. Avant de nous prononcer, pour faire un tour de cette problématique et de cet objet qui sont quand même d'actualité, nous proposons le renvoi de la motion M-1493 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin de pouvoir étudier diverses possibilités et opportunités en vue de trouver quelque chose de favorable à ces enfants sans papiers.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il reste encore les représentants de deux partis à entendre. Il est 22 h 48 et nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant de M. Zogg qui demande de suspendre notre séance – c'est-à-dire le traitement de cette motion – jusqu'au retour du Conseil administratif devant ce plénum. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 27 non.

La présidente. Nous devrions siéger jusqu'à 23 h et il ne reste que deux prises de parole. Je trouve désolant que nous soyons obligés de suspendre nos travaux à ce stade à cause d'une motion d'ordre. Mais voilà: l'article 41 de notre règlement, qui porte sur la présence du Conseil administratif, le permet. Je trouve que c'est n'importe quoi! Personnellement, je m'opposerais à cela, mais c'est comme ça... C'est le règlement! C'est ce que prévoit l'article 41! (*Brouhaha général.*) Il ne s'agit pas d'une clôture de débat, mais de son report. Je cite l'alinéa 3 de l'article 41: «En cas d'absence du Conseil administratif et après en

avoir délibéré, le Conseil municipal peut poursuivre ses travaux, surseoir à statuer jusqu'au retour d'un ou d'une membre au moins du Conseil administratif, ou lever la séance.» Le Mouvement citoyens genevois demande qu'on suspende le débat et qu'on lève la séance pour terminer ici. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, Mesdames et Messieurs? Merci, la droite! (*Brouhaha général.*) Je lèverai donc la séance après l'annonce des nouveaux objets.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les nouvelles motions suivantes:

- M-1494, de *M^{mes}* et *MM.* Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève»;
- M-1495, de *M^{mes}* et *MM.* Lionel Ricou, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon et Souheil Sayegh: «Urgence climatique: pour une mobilité électrique respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des habitants»;
- M-1496, de *M^{mes}* et *MM.* Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, et Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Maria Casares, Christina Kitsos, Maria Pérez, Patricia Richard et Alfonso Gomez: «Pour que la plaine de Plainpalais ne soit plus un îlot de chaleur mais un îlot de verdure!»;
- M-1497, de *M^{mes}* et *M.* Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des abribus végétalisés»;
- M-1498, de *M^{mes}* et *M.* Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour un espace d'allaitement à disposition du personnel communal»;
- M-1499, de *M^{mes}* et *M.* Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des produits d'hygiène menstruelle à disposition du personnel communal».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-542, de *M. John Rossi*: «Protection des données et des systèmes d’information»;
- QE-543, de *M^{me} Patricia Richard*: «Concernant la motion M-1487 intitulée «Donnons la gratuité des TPG aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en Ville de Genève»;
- QE-544, de *M^{me} Patricia Richard*: «Le plastique c’est fantastique»;
- QE-545, de *M. Pierre Gauthier*: «Aménagement du trottoir devant l’église Sainte-Clotilde, située au 11, av. de Sainte-Clotilde».

La présidente. La séance est donc levée, par motion d’ordre! (*Brouhaha général.*)

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4306
2. Communications du Conseil administratif	4306
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4306
4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 4 décembre 2018: « <i>Stand up!</i> Du logement coopératif et participatif à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!» (P-396 A). Suite de la discussion	4307
4.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 26 juin 2017 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Adrien Genecand, Patricia Richard, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: « <i>Stand up!</i> Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!» (PRD-155 A). Suite du premier débat	4307
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de Geisendorf» (P-401 A)	4319
6. Motion du 14 octobre 2019 de M ^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Jean-Luc von Arx: «Logements adaptés aux personnes âgées en Ville de Genève: du concret SVP!» (M-1469)	4339
7. Motion du 15 janvier 2020 de M ^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Du logement, des arbres et de l'air aux Pâquis! Enterrons le parking des Alpes et la gare routière» (M-1492)	4349
8. Motion du 15 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Une carte d'identité municipale pour les mineurs non accompagnés en Ville de Genève» (M-1493)	4358

9. Propositions des conseillers municipaux	4366
10. Interpellations	4367
11. Questions écrites	4367

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat